



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Rapport d'impact 2017-2021



L'UIP

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Lorsqu'elle a été fondée, en 1889, pour encourager la coopération et le dialogue entre toutes les nations, c'était la première organisation politique multilatérale à voir le jour.

Elle compte aujourd'hui 178 Parlements membres et 14 organismes parlementaires régionaux.

Elle œuvre pour la démocratie et aide les parlements à se renforcer, se rajeunir, se rapprocher de la parité hommes-femmes et à représenter la population dans toute sa diversité. Elle défend aussi les droits de l'homme des parlementaires par le biais d'un comité de parlementaires issus de toutes les régions du monde et dévoués à cette cause.

Table des matières

Avant-propos	6
OBJECTIF 1 Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	8
OBJECTIF 2 Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	12
OBJECTIF 3 Protéger et promouvoir les droits de l'homme	16
OBJECTIF 4 Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	20
OBJECTIF 5 Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires	24
OBJECTIF 6 Autonomiser les jeunes	28
OBJECTIF 7 Mobiliser les parlements en faveur du Programme mondial de développement	32
OBJECTIF 8 Combler le déficit démocratique dans les relations internationales	36
Devenir une organisation universelle	40
D'où proviennent les fonds de l'UIP ?	41
Budgets 2017-2021	42

5 ANS EN CHIFFRES

Évolution de 2017 à 2021

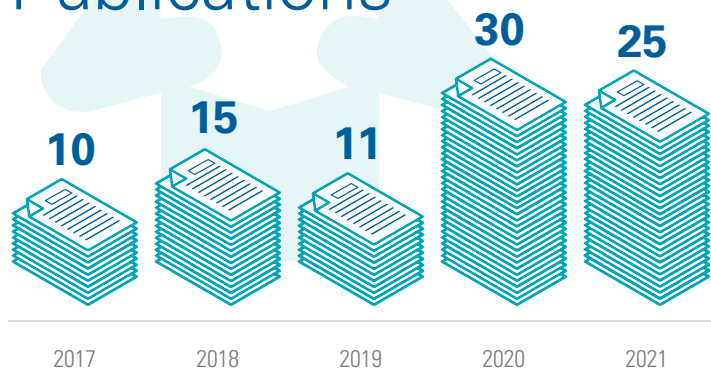
Bureaux dans le monde

2 en 2017

3 en 2021

(Genève, Vienne, New York)

Publications



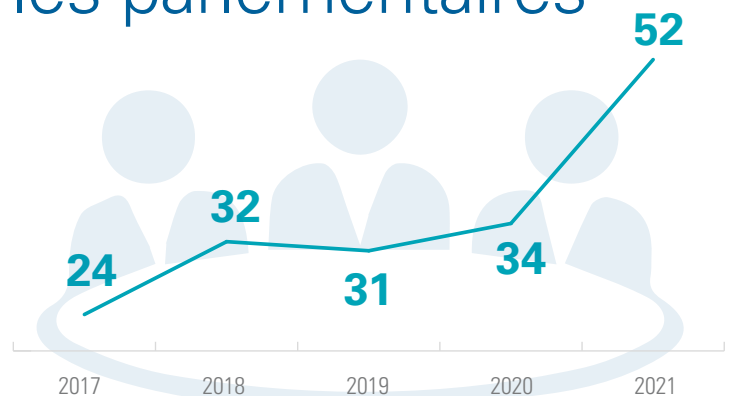
Membres

171 parlements en 2017

178 en 2021

+7

Événements pour les parlementaires





Site web

65 000 visiteurs en 2017

380 000 en 2021



Twitter

5 000 abonnés en 2017

33 000 en 2021



Assemblées de l'UIP

Nombre de femmes parlementaires

+8 p% 31 % en 2017
39 % en 2021

Nombre de jeunes parlementaires

+6 p% 19 % en 2018
25 % en 2021



Cas de violations des droits de l'homme des parlementaires examinés par l'UIP

507 parlementaires en 2017

673 en 2021

2017-2021 : cinq ans d'impact de l'UIP



Secrétaire général de l'UIP, Martin Chungong. © Dixon

En 2017, alors que nous nous lançons dans un nouveau cycle stratégique, nous avons pour objectif "la promotion des valeurs démocratiques, de l'état de droit et d'institutions fortes et représentatives, de l'égalité des sexes, et des droits de l'homme." Cinq ans plus tard, quels résultats avons-nous obtenus ? Quels changements l'UIP a-t-elle réalisés ? Pouvons-nous affirmer que nous avons eu un impact durable et positif sur la vie des gens ?

Le présent rapport présente certains de nos résultats les plus remarquables au regard des huit objectifs stratégiques fixés par les Parlements membres de l'UIP il y a cinq ans.

Malgré des revers en termes de démocratie dans de nombreux pays, nous sommes restés fermes dans notre mission de **rendre les parlements plus forts et plus démocratiques**.

La pandémie de COVID-19 a été l'occasion de confirmer notre rôle de lien mondial entre les parlements nationaux, en facilitant l'échange de connaissances sur les innovations numériques pour aider ces derniers à continuer de fonctionner pendant les périodes de confinement. Plus de 100 parlements ont contribué à notre campagne « [Les parlements en période de pandémie](#) ».

L'un des aspects positifs de la pandémie a été l'accélération de la transformation numérique de l'UIP, qui nous a permis de procéder plus rapidement à d'importants investissements dans l'informatique et d'améliorer la technologie des réunions en ligne. Ces investissements nous ont aidés à organiser l'élection en ligne du Président de l'UIP, Duarte Pacheco, en novembre 2020, une première en matière de démocratie numérique à l'UIP et peut-être dans le monde.

Notre action visant à **faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes** s'est également intensifiée au cours de ce cycle stratégique. L'UIP contribue incontestablement à une augmentation constante du nombre de femmes parlementaires dans le monde, qui est passé de 23,4 pour cent en 2017 à près de 26 pour cent à la fin de 2021, tandis que nous encourageons les parlements à devenir plus inclusifs et plus sensibles au genre.

En effet, nos données sur la proportion de femmes aux postes de direction politique sont devenues une référence mondiale, fréquemment citées dans les médias les plus importants et les publications universitaires, et utilisées par l'ONU comme indicateur de référence officiel pour l'Objectif de développement durable 5 sur l'égalité des sexes.

Les données de l'UIP ont également mis en lumière, pour la première fois, l'ampleur choquante de la violence à l'égard des femmes dans les parlements, grâce à des travaux de recherche novateurs couvrant le monde entier et mettant l'accent sur l'Europe et l'Afrique. L'UIP a également proposé des solutions destinées à éliminer le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements que de nombreux Membres commencent à mettre en place.

Les agressions visant des parlementaires, femmes et hommes, sont devenues un phénomène croissant suivi par le Comité des **droits de l'homme** des parlementaires de l'UIP. Année après année, ce comité mondial unique en son genre a mené de multiples actions pour défendre des centaines de parlementaires en danger : 947 parlementaires de 51 pays entre 2017 et 2021, un chiffre qui n'est probablement que la partie émergée de l'iceberg.

Le Comité a remporté de nombreuses victoires, ses interventions ayant contribué à réparer des violations des droits de l'homme subies par des parlementaires en Colombie, en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo, en Iraq et en Malaisie.

Les valeurs fondatrices de l'UIP, à savoir les discussions en faveur de **la consolidation de la paix, de la prévention des conflits et de la sécurité**, sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 133 ans, lors de la création de l'UIP. Au cours des cinq dernières années, nous avons organisé de nombreuses séances de médiation, notamment entre des parlementaires des parties opposées de la péninsule coréenne, des deux communautés de Chypre et du Moyen-Orient.

Nous avons également aidé les Membres à élaborer des stratégies parlementaires en faveur du désarmement global et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

En tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, nous avons pu rallier des parlementaires du monde entier lors de nos réunions en présentiel ou en ligne, remplissant ainsi notre rôle historique qui est de promouvoir le **dialogue et la coopération interparlementaires**.

Au cours des cinq dernières années, nous avons rassemblé des milliers de parlementaires du monde entier pour prendre des décisions concernant des questions d'actualité durant nos Assemblées à Dhaka, à Saint-Petersbourg, à Genève, à Doha, à Belgrade, en ligne et à Madrid. En 2020, la pandémie ne nous a pas empêchés d'organiser un volet en ligne de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui a été suivi d'un volet en présentiel à Vienne en 2021, soit le premier sommet mondial tenu depuis le début de la crise sanitaire.

Les réunions de l'UIP ont connu une augmentation considérable de la participation des jeunes parlementaires, de 19 pour cent en 2017 à 25 pour cent en 2021, car nous avons mis en place des mesures incitatives pour encourager l'inclusion des jeunes dans les délégations.

En 2020, nous avons célébré les dix ans de la résolution de l'UIP sur la **participation des jeunes** dans les parlements. Au cours de cette décennie, nous avons aidé les parlements à abaisser l'âge d'éligibilité, à introduire des quotas de jeunes et à établir de nouvelles structures parlementaires pour les jeunes.

Cependant, le nombre de jeunes parlementaires de moins de 30 ans reste faible : seulement 2,6 pour cent des parlementaires. Pour améliorer cette situation, nous avons lancé en 2020 une nouvelle campagne de communication qui s'intitule [*Qui à plus de jeunes au parlement !*](#) En quelques mois, des centaines de dirigeants mondiaux ont adhéré à la campagne, s'engageant à prendre des mesures pour rajeunir leurs parlements. Les prochaines étapes consistent à assurer le suivi de ces engagements.

Ces cinq dernières années ont également vu un net renforcement de notre action visant à **mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement**, y compris en ce qui concerne les changements climatiques et la santé.

De plus en plus de parlements prennent des mesures en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) et l'UIP les aide à renforcer leurs connaissances et leurs compétences. Par exemple, [*Les ODD à l'usage des parlements – outil d'auto-évaluation*](#), une publication de l'UIP réalisée conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, est désormais disponible en 15 langues, ce qui prouve son utilité.

Enfin, un autre exemple de la manière dont l'UIP influence les parlements dans le cadre du programme mondial pour le développement est son action visant à faire participer les parlements aux processus de l'ONU, et vice versa, afin de **combler le déficit démocratique dans les relations internationales**.

Nous avons assisté à une augmentation constante du nombre de parlements examinant les progrès nationaux en matière d'ODD dans le cadre du processus d'examen national volontaire de l'ONU – moins de 25 pour cent des Membres interrogés en 2016 et plus de 55 pour cent en 2020.

Alors que nous clôturons ce chapitre et commençons à mettre en œuvre la nouvelle stratégie de l'UIP 2022-2026, nous continuerons de nous laisser guider par nos Membres en vue de mettre en place des écosystèmes parlementaires plus forts et plus résilients, avec les parlements en leur cœur, pour la démocratie, pour tous.

L'action du Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP et le prochain Rapport parlementaire mondial sur l'association du public aux travaux du parlement sont de bons exemples de la manière dont l'UIP intégrera la résilience et l'adaptabilité dans son prochain programme.



Martin Chungong
Secrétaire général



OBJECTIF 1

Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

Ces cinq dernières années, en particulier en 2021, la démocratie a été attaquée dans de nombreux pays. Si ces turbulences résultent souvent de nombreux facteurs politiques et historiques, elles montrent que la démocratie est un travail de longue haleine nécessitant un soutien constant.

La Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 est axée sur le renforcement des fonctions premières des parlements, à savoir législatives, de contrôle, budgétaires et représentatives, en collectant et en diffusant des données, en apportant une assistance technique et en multipliant les possibilités de collaboration entre pairs. En confortant ces fonctions premières, l'UIP permet aux parlements de devenir des institutions démocratiques plus fortes et donc plus aptes à répondre aux aspirations des populations.



Notre impact entre 2017 et 2021

Les parlements innovent pour répondre à la pandémie de COVID-19

Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, les parlements se sont vus contraints de trouver de nouvelles méthodes de travail. L'UIP s'est appuyée sur son réseau de contacts pour accompagner les parlements dans le partage du savoir-faire et de l'expérience en matière de télétravail, ce qui leur a permis de rester actifs malgré la pandémie. Depuis mars 2020, plus de 100 parlements participent à cet échange de connaissances.

Renforcer les fonctions premières des parlements

Au cours des cinq dernières années, un soutien particulier a été apporté en matière de législation et de contrôle, notamment de contrôle du budget. L'UIP a ainsi créé des capacités parlementaires pour ces fonctions au Bénin, à Djibouti, en Égypte, aux Maldives, au Myanmar, au Pakistan, en Sierra Leone, au Tchad et en Tunisie.

Au Bénin, l'UIP a aidé les parlementaires et le personnel à élaborer des projets de lois, notamment grâce à une meilleure collaboration. Aux Maldives, le personnel parlementaire a appris à identifier les tâches quotidiennes et mieux accompagner l'élaboration des lois. En Sierra Leone, un atelier organisé avec le soutien de l'UIP a aidé les parlementaires à mieux comprendre leur nouveau processus d'approbation du budget. Les parlementaires et le personnel au Tchad se sont perfectionnés en matière d'élaboration des lois et de contrôle des politiques publiques, soulignant ainsi l'importance de la collaboration et de la confiance.

« Grâce au séminaire organisé par l'UIP, nous étions parfaitement préparés à accueillir les membres du Conseil national de transition, nouvel appareil législatif du Tchad. Les membres de cette nouvelle chambre se sont dits bluffés de nous voir si bien organisés. »

À Djibouti, l'UIP a participé à la création d'une commission parlementaire permanente sur les droits de l'homme et à celle d'un groupe de femmes parlementaires. L'UIP accompagne le renforcement des travaux en matière de représentation, de contrôle et de législation par l'Assemblée nationale de Djibouti, laquelle a adopté une nouvelle loi sur la violence contre les femmes en 2020.

Haut fonctionnaire, Parlement du Tchad (2021)

Mettre les parlements aux commandes

Les auto-évaluations représentent des premiers jalons importants en vue de renforcer les capacités parlementaires. S'appuyant sur sa boîte à outils, l'UIP a accompagné les auto-évaluations des parlements nationaux de Djibouti, de Géorgie, du Myanmar et de Zambie. L'auto-évaluation de la Zambie a conduit à d'autres collaborations avec l'UIP en 2020 et 2021.

« Le soutien apporté par l'UIP pendant de nombreuses années résiste à l'épreuve du temps et sert encore maintenant (depuis le coup d'État). »

Président, Commission représentant le Pyidaungsu Hluttaw (Parlement du Myanmar) (2021)

De 2012 jusqu'au coup d'État militaire au Myanmar en février 2021, l'UIP a également apporté une assistance à long terme au parlement national, notamment avec la création d'un centre de formation parlementaire de niveau international et une assistance technique correspondante. Ce centre a permis de mieux préparer à leur mission plus de 800 parlementaires et 2 000 membres du personnel parlementaire.

M. Olaf Scholz applaudi par les parlementaires, après son élection à la Chancellerie, lors d'une séance au Bundestag à Berlin, décembre 2021.
© Ina Fassbender/AFP

139

parlements ont adhéré
aux Principes communs
en matière d'assistance
aux parlements



Séminaire sur le rôle des parlements dans les processus de paix, organisé en février 2020 au Myanmar, dans le cadre du travail de longue haleine de l'UIP visant à renforcer le Parlement du Myanmar. © UIP Myanmar

Définir des normes pour renforcer les parlements

En faisant référence à « des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », l'Objectif 16 des ODD souligne l'importance des parlements en matière de développement. L'UIP a travaillé avec les Parlements membres au cours de cette période pour identifier des normes, des directives et de bonnes pratiques permettant de mettre en œuvre le Programme 2030.

Le Rapport parlementaire mondial de l'UIP-PNUD en 2017, par exemple, a proposé 26 recommandations pour un meilleur contrôle parlementaire. En 2018 et 2020, les Rapports mondiaux sur l'e-Parlement ont fait état de données de référence sur l'application des technologies dans les parlements, notamment en matière de participation des citoyens. Depuis fin 2019, une nouvelle initiative de l'UIP a permis aux parlements de mieux s'évaluer par rapport aux cibles du Programme 2030.

On s'attend à ce que ces normes, directives et bonnes pratiques aient un effet à long terme puisque les différents acteurs, notamment la société civile, peuvent également les appliquer pour prôner le changement.

Produire des données en faveur du changement

La base de données Parline de l'UIP représente la norme mondiale en matière d'informations sur les parlements nationaux. En 2021, plus de 450 000 utilisateurs ont consulté Parline et

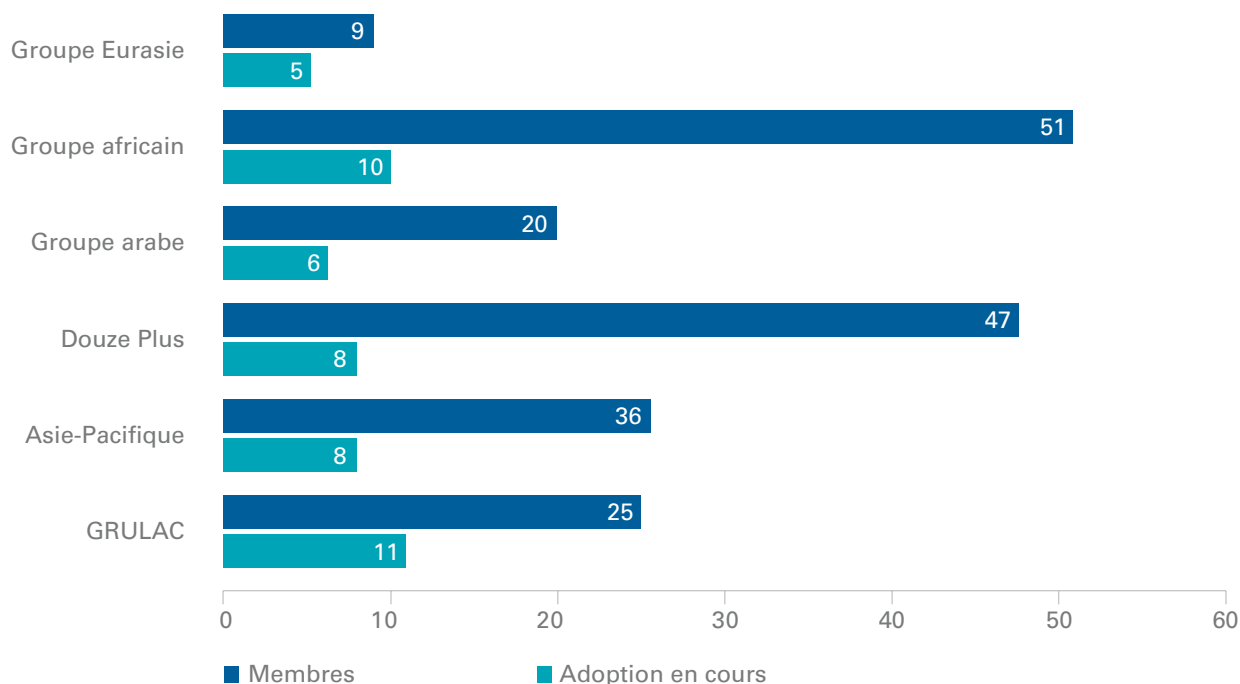
ses données ont été mentionnées par l'OCDE, l'ONU et la Banque mondiale.

Ces données servent souvent à démontrer la nécessité du changement. Par exemple, les données de l'UIP montrent le déséquilibre persistant entre les hommes et les femmes dans les parlements, notamment aux postes dirigeants des commissions parlementaires. Si les femmes ont présidé 69 pour cent des commissions sur l'égalité des sexes en 2020, ce pourcentage tombe à seulement 17 pour cent pour les commissions sur les finances, la défense et les affaires étrangères. Nous restons bien loin de l'égalité hommes-femmes aux postes dirigeants.

Utiliser plus efficacement les TIC au parlement

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) aident les parlements à opérer plus efficacement. Sur la période correspondant à sa Stratégie, l'UIP a assuré un soutien en matière de TIC, par exemple des formations, des ressources et des conseils aux parlements du Myanmar, du Sri Lanka, de Tuvalu, de Vanuatu et de Zambie.

L'UIP a également facilité le partage des connaissances entre pairs et Sud-Sud entre la Nouvelle-Zélande, le Vanuatu et le Tuvalu. Au Tuvalu, le Parlement dispose maintenant d'un plan d'action sur les TIC, notamment un ensemble d'étapes à court et long termes. Le Parlement de Vanuatu a un nouveau système de stockage des données permettant de numériser et d'archiver les documents parlementaires.



Faciliter la diffusion du savoir entre les parlements

En 2020, l'UIP a commencé à lancer une initiative de formation en ligne, couvrant des thèmes comme l'égalité des sexes, les droits de l'homme, le développement durable et les changements climatiques. Cette initiative a préalablement été expérimentée auprès de l'Assemblée nationale de Zambie, fin 2021.

Promouvoir les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

Les Principes communs sont maintenant le cadre le plus largement accepté pour le développement parlementaire. Ils apportent en effet une référence commune et un ensemble de valeurs permettant de développer l'assistance aux parlements. Depuis 2016, l'UIP a organisé trois tables rondes d'experts en vue de partager les bonnes pratiques et de faciliter leur application. En 2020, l'UIP a lancé un Guide, *Mettre en pratique l'auto-développement parlementaire*.

Fin 2021, environ 139 parlements nationaux avaient validé les Principes communs, ainsi que 27 assemblées parlementaires et organisations partenaires.

Étude de cas

Conférence mondiale sur l'e-Parlement en 2021

En 2021, l'UIP a organisé, en ligne, une Conférence mondiale sur l'e-Parlement qui a réuni 650 participants venus de 119 pays. Se déroulant 15 mois après le début de la pandémie, cette Conférence représentait l'occasion idéale pour échanger les bonnes pratiques et faire le point sur les rapides évolutions des méthodes de travail. Les débats ont porté sur la transformation numérique, les relations avec les citoyens, les données ouvertes, l'informatique sur le cloud et l'intelligence artificielle.

Avis des participants

« Je suis chargé de l'audit des technologies au sein du parlement et la Conférence m'a aidé à identifier les bonnes pratiques pouvant être adoptées et personnalisées par mon parlement. Lorsque je ferai des recommandations aux responsables, je m'appuierai sur certains supports de la Conférence. »

« Un excellent espace d'échange d'expériences et de mise en pratique de tout ce qui a marché dans d'autres parlements. »



OBJECTIF 2

Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

Entre 2017 et 2021, la proportion de femmes parlementaires s'est lentement accrue pour passer de 23,4 pour cent à 26 pour cent. L'UIP a encouragé les parlements à devenir plus inclusifs, à accueillir plus de femmes, à se montrer plus sensibles au genre et à mieux faire évoluer le processus d'égalité hommes-femmes. Elle a suivi les progrès en matière de participation des femmes au parlement, a réclamé fermement la parité, a œuvré en faveur d'une réforme légale, a ouvert la voie avec des campagnes d'élimination des violences sexuelles et a continué de partager ses données avec les défenseurs des réformes.

La COVID-19 a menacé, parfois même annulé, certaines avancées difficilement réalisées en matière d'autonomisation des femmes et de lutte contre les violences sexistes. Toutefois, le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a représenté une importante opportunité pour une meilleure sensibilisation à cette question cruciale.

Nombreux sont les parlements à avoir élaboré de bonnes pratiques en matière de législation sensible au genre, notamment avec la mise en place de quotas. Ils ont également bénéficié des plates-formes de partage des connaissances de l'UIP.



Notre impact entre 2017 et 2021

Éliminer la violence à l'égard des femmes au parlement

Les données de l'UIP ont mis en évidence les niveaux de violence contre les femmes au parlement, thème de recherche jusqu'à présent inexploré. L'UIP a également proposé des solutions pour accompagner les parlements dans la réduction des violences contre les femmes parlementaires et le personnel parlementaire féminin. Depuis, de nombreux parlements ont mis en place des politiques plus strictes.

Mettre les données au service d'une meilleure parité

Les données et les recherches de l'UIP sur la participation des femmes dans les parlements ont permis d'assurer un suivi des progrès et des revers en matière de parité hommes-femmes dans les parlements. L'indicateur 5.5.1 des ODD de l'ONU, qui précise la part de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux, se base sur les données de l'UIP.

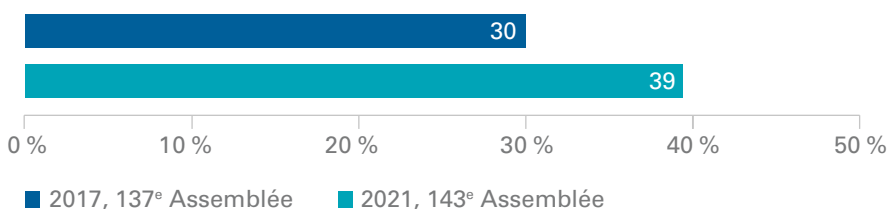
L'UIP a également appelé à davantage d'efforts pour parvenir à la parité hommes-femmes chez les dirigeants politiques d'ici 2030. Outre la défense et l'accompagnement des réformes légales, nous avons indiqué des exemples de bonnes pratiques dans nos publications. Entre 2017 et 2021, notre rapport annuel *Les femmes au parlement* a souligné les bonnes pratiques et les efforts en matière légale en faveur de la parité. En 2020, une édition spéciale a analysé les 25 années écoulées depuis la Déclaration et le Programme d'action de Beijing en 1995.

En outre, en partenariat avec ONU Femmes, nos cartes *Femmes en politique*, qui illustrent les niveaux de participation des femmes aux postes dirigeants, nous ont aidés à promouvoir le changement. Nous avons également publié des rapports en 2016, 2018 et 2021 sur le sexisme, le harcèlement et la violence contre les femmes au parlement, ceux-ci ayant révélé d'importantes entraves à la participation des femmes à la vie politique. Nos directives 2019 sur la prévention du sexisme ont également proposé des solutions adoptées par de nombreux parlements.

Depuis 2020, nous faisons partie du Forum Génération Égalité, dans lequel nous défendons la parité et la participation des jeunes femmes à la vie politique. Le Forum Génération Égalité et la Commission de la condition de la femme de l'ONU sont tous deux engagés envers l'objectif de parité hommes-femmes.

Une collaboration soutenue avec de multiples parlements a permis des amendements législatifs et constitutionnels ainsi que l'adoption, l'amélioration et la mise en œuvre efficace de lois fortes sur les quotas, notamment au Bénin, à Djibouti, en Égypte, en Géorgie, au Mali et en Serbie. Notre action a également débouché sur des changements dans des pays comme la Micronésie et le Qatar.

Femmes aux Assemblées de l'UIP : progression de 2017 à 2021



Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes dans les parlements en Afrique, en Europe et dans le monde

Tableau I – Ampleur et nature de la violence :
prévalence des différentes formes de violence chez les femmes parlementaires interviewées

	Afrique (2021)	Europe (2018)	Monde (2016)
Violence psychologique	80 %	85 %	82 %
Violence sexuelle	39 %	25 %	22 %
Violence physique	23 %	15 %	25 %
Violence économique	29 %	14 %	33 %

246 femmes participent à une séance au Parlement suisse organisée par « alliance F », organisation féministe apolitique, en octobre 2021. Ce chiffre est symbolique, car il correspond au nombre total de parlementaires suisses.
© Fabrice Coffrini/AFP



Lancement de l'étude de l'UIP/UPA sur le thème *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique*, lors de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid. © UIP/Parlement espagnol

Cherchant à faire preuve d'une conduite exemplaire, l'UIP a amendé le Règlement de son Assemblée en renforçant les sanctions imposées aux délégations non mixtes. Le nouveau Règlement s'est avéré efficace, puisque plus de 39 pour cent des délégués à l'Assemblée de l'UIP, en novembre 2021, étaient des femmes, chiffre à comparer à la moyenne de 30 pour cent en 2017. De telles pratiques proactives montrent l'exemple aux autres organisations.

« Un parlement sensible au genre [...] a toute la pertinence requise pour corriger les inégalités et faciliter une participation égale des hommes et des femmes. Les travaux de l'UIP visant à définir des parlements sensibles au genre sont particulièrement utiles ».

Claudia Mix, parlementaire (Chili)
Forum des femmes parlementaires de l'UIP
(novembre 2021)

Auto-évaluer la sensibilité au genre

Entre 2017 et 2021, nous avons accompagné cinq parlements en auto-évaluant leur sensibilité au genre, première étape sur la voie des réformes.

En Géorgie, l'auto-évaluation a permis un débat sur la manière avec laquelle le Parlement pouvait faire évoluer la loi en vue d'accroître la participation des femmes et d'éviter le harcèlement sexuel. L'auto-évaluation en Namibie a montré la prééminence des femmes aux postes parlementaires dirigeants et a conduit à la création d'un groupe de femmes parlementaires issues des deux chambres. Au Royaume-Uni, un audit sensible au genre a permis de mieux sensibiliser aux violences à l'encontre des femmes au parlement.

Le Parlement de Colombie a pris des mesures immédiates pour améliorer l'environnement de travail des femmes, notamment par le biais d'une campagne, *Congreso En Igualdad*, afin de sensibiliser les parlementaires et la population à l'égalité en matière de représentation. En Serbie, le

Parlement a amendé les lois électorales afin d'imposer un quota de 40 pour cent au moins de candidates aux élections parlementaires et locales.

Entre 2017 et 2021, le nombre de groupes de femmes parlementaires est passé de 81 à 112, soit une augmentation de 38 pour cent. Au cours des cinq dernières années, l'UIP a soutenu ces groupes à Djibouti, en Mauritanie, en Namibie, en Serbie, en Sierra Leone et en Tanzanie.

Lutter contre les discriminations et la violence à l'égard des femmes

Nous avons poursuivi et étendu notre partenariat avec le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), en mettant le Comité en relation avec les parlements. Nous avons également appelé les parlements à intégrer la Convention CEDEF dans leur législation nationale et à veiller à l'élimination des discriminations basées sur le genre.

Entre 2017 et 2021, nous avons organisé 13 ateliers sur l'égalité hommes-femmes pour les parlementaires du Bénin, de Colombie, de Djibouti, de Géorgie, du Kenya, du Mali, de Namibie, du Nigéria, du Royaume-Uni, de Serbie, de Sierra Leone, de Tanzanie et de Turquie.

L'accompagnement de l'UIP a également rendu possible une nouvelle législation sur la violence à l'encontre des femmes dans plusieurs pays. En Roumanie, des parlementaires ont proposé un amendement au Code pénal visant à ne plus exempter les agresseurs de responsabilité pénale si la plainte d'une victime est retirée. Un groupe de travail constitué de parlementaires et de représentants de la société civile a examiné la loi sur la violence familiale afin de s'assurer de sa conformité par rapport aux obligations découlant de la Convention d'Istanbul.

En Mauritanie, l'UIP a aidé un groupe de femmes parlementaires à renforcer les capacités de ses membres en vue de promouvoir une législation sur la violence sexiste et une sur la santé procréative. Ainsi, ce groupe a réussi à inclure la pénalisation de la violence sexuelle et des mutilations sexuelles féminines dans les deux projets de lois.

Le Parlement de Géorgie a adopté une législation de lutte contre le harcèlement après son auto-évaluation de 2018, qui a été accompagnée par l'UIP. À Djibouti, l'assistance technique de l'UIP a débouché sur une nouvelle législation relative à la violence sexiste. Enfin, en Sierra Leone, le Parlement a pris des mesures visant à l'élimination des mutilations génitales féminines après que l'UIP a participé au renforcement des capacités techniques et a apporté un soutien politique. Un groupe parlementaire a été créé et celui-ci pilote maintenant l'action parlementaire sur cette question en s'appuyant sur le soutien permanent de l'UIP.

En 2021, nous avons aidé les parlements à intégrer la sensibilité au genre dans les réponses à la pandémie de COVID-19. Les Sommets des présidentes de parlement, qui se sont tenus en ligne en 2020 et en présentiel en 2021, ont également présenté les bonnes pratiques à cet égard.

Étude de cas

Lutter contre le sexisme

Les *Lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* ont suscité un élan et donné une orientation, ce qui a incité plusieurs parlements à recourir à cette ressource pour développer et mettre en œuvre des mesures concrètes. Entre 2019 et 2021, 14 parlements au moins ont élaboré de nouvelles mesures répondant au harcèlement et à la violence à l'encontre des femmes dans leur contexte particulier : l'Australie, le Danemark, les États-Unis, la France (Assemblée nationale), l'Irlande, le Japon, le Mexique (Sénat), la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Ouganda, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Sierra Leone et la Suisse.

Ces mesures incluent une évaluation globale de la situation, des politiques permettant des mécanismes de plainte et d'enquête, des sanctions disciplinaires contre les coupables et la mise à disposition d'un accès confidentiel de soutien aux victimes. Ces *Lignes directrices* ont également inspiré la politique type de lutte contre le harcèlement de la Commonwealth Parliamentary Association et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.



OBJECTIF 3

Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Les parlements jouent un rôle crucial en matière de protection des droits de l'homme en traduisant les normes internationales en réalités nationales. Dans cette démarche, l'UIP a soutenu les Parlements membres en leur proposant des informations, des connaissances et des formations sur la période correspondant à sa Stratégie 2017-2021. Les parlements ne peuvent toutefois se battre pour les droits de l'homme que s'ils peuvent travailler sans crainte de représailles.

L'UIP a accompagné un millier environ de parlementaires subissant des violations de leurs droits de l'homme au cours de cette période, dont un nombre croissant victimes d'attaques physiques, voire certains assassinés. La plupart sont des parlementaires de l'opposition travaillant dans un contexte politique difficile.



Notre impact entre 2017 et 2021

947 parlementaires en danger, issus de 51 pays, ont bénéficié d'un soutien direct de l'UIP

175 femmes parlementaires en danger ont bénéficié d'un soutien direct

71 auditions effectuées

7 missions d'enquête assurées

58 cas résolus de manière satisfaisante

11 observations de procès menées

228 décisions adoptées

Protéger les droits de l'homme des parlementaires

Les violations des droits de l'homme des parlementaires se sont accrues depuis la création du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, il y a plus de 40 ans. Mécanisme unique de défense des droits des parlementaires, ce Comité fait pression sur les autorités nationales, mobilise un soutien parlementaire international, assure des visites sur place et envoie des observateurs aux procès. Le Comité suit un cas jusqu'à ce qu'un règlement satisfaisant soit trouvé conformément aux normes internationales.

Au cours des cinq dernières années, le Comité a enquêté sur les cas de 947 parlementaires de 51 pays. Le plus souvent, il s'agit de pressions abusives du gouvernement exercées sur des parlementaires de l'opposition dans des pays en crise politique. Les violations les plus courantes des droits de l'homme des parlementaires ont concerné des suspensions injustifiées de mandats parlementaires, une absence de procès équitable et des violations de la liberté d'expression.

- Le cas de M. Mohamed Al-Dainy, ancien parlementaire irakien, a été réglé de manière satisfaisante en 2017. M. Al-Dainy a fui l'Iraq avant d'être injustement condamné à mort en 2010 et il a été emprisonné lors de son retour chez lui en vue d'un nouveau procès. Sept ans plus tard, il a été finalement mis hors de cause et libéré à la faveur d'une grâce présidentielle.
- Après des années d'action de l'UIP, M. Anwar Ibrahim, parlementaire malaisien, a été libéré en 2018, ce qui lui a permis de reprendre sa vie parlementaire.
- En 2018 également, l'UIP a clôturé son dossier de longue date sur le cas de Mme Piedad Cordoba, parlementaire colombienne, lorsque le Conseil d'État a finalement révoqué la décision de 2010 qui l'empêchait d'accéder à toute fonction publique.
- En septembre 2020, après de fortes pressions de l'UIP, quatre parlementaires sur cinq ont été libérés de prison en Côte d'Ivoire. Ces cinq parlementaires avaient été arbitrairement détenus depuis décembre 2019.

« Je remercie l'UIP de ses efforts constants et acharnés, pendant des années, pour défendre les droits de l'homme des parlementaires de la République démocratique du Congo, en particulier pour mon cas. »

Eugène Diomi Ndongala
Ancien parlementaire de la République démocratique du Congo,
libéré en mars 2019 après de fortes pressions de l'UIP

- En 2020, une intervention de l'UIP en République démocratique du Congo a permis à M. Jean-Jacques Mamba, parlementaire, de revenir dans son pays pour y travailler sans craindre une arrestation. Il était l'initiateur d'une pétition ayant abouti à la destitution du premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, puis avait quitté le pays afin d'éviter une détention pour raisons politiques. Il a été acquitté en mars 2021.

M. Anwar Ibrahim, parlementaire malaisien libéré en 2018, grâce notamment à de nombreuses années d'intenses pressions de la part de l'UIP. © Samsul Said/Reuters

947

parlementaires en danger
ont bénéficié d'un soutien
direct et permanent
de l'UIP



Mission de l'UIP sur les droits de l'homme en janvier 2020, en Ouganda. De gauche à droite : M. Ali Alaradi, parlementaire (Bahreïn), Mme Aleksandra Jerkov, parlementaire (Serbie) du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, avec M. Robert Kyagulanyi Ssentamu (alias Bobi Wine), M. David Lewis Rubongoya, Secrétaire général du parti Plateforme de l'unité nationale, et deux autres membres du parti de Bobi Wine. © UIP/R. M. Rodriguez Valencia

Solidarité parlementaire

Quand elle travaille sur ces cas, l'UIP mobilise d'autres parlements en vue d'agir pour chaque parlementaire en question. Au cours des cinq dernières années, elle a ainsi effectué 93 actions de ce type.

- Le sujet des élections de 2018 au Cambodge a été débattu au Parlement malaisien, plusieurs parlementaires se disant préoccupés par la dissolution du principal parti d'opposition et une interdiction pour ses membres de toute participation politique pendant cinq ans. Les parlementaires ont demandé au Ministre des affaires étrangères de clarifier la position de leur gouvernement.
- En 2021, une délégation suédoise à l'UIP s'est entretenue avec l'ambassadeur de Tanzanie sur le cas de M. Tundu Lissu, parlementaire tanzanien plusieurs fois menacé, et sur l'éventualité d'une visite de l'UIP dans le pays en vue d'élargir le dialogue sur les violations présumées des droits de l'homme.
- En visite en Iraq en 2018, Mme Ann Clwyd, parlementaire britannique, ancienne membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, a évoqué le cas de M. Ahmed Al-Alwani, ancien parlementaire iraquien. Elle a encouragé le Parlement iraquien et les fonctionnaires concernés à débattre directement de ce cas avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires.
- En 2019, le Parlement danois a demandé à des parlementaires d'observer les audiences de M. Selahattin Demirtas, Mme Figen Yüksekdağ et Mme Leyla Güven en Turquie.
- En septembre 2020, le Parlement européen a adopté une nouvelle résolution concernant Mme Leila De Lima, sénatrice des Philippines, exhortant les autorités à abandonner toutes les charges et à la libérer.

- En 2021, le Parlement tanzanien a soutenu les efforts de mobilisation de l'UIP en vue de protéger les droits de l'homme des parlementaires au Myanmar, en s'engageant diplomatiquement auprès du ministère concerné.

Motiver les parlements à promouvoir et protéger les droits de l'homme

Pour accélérer la mise en œuvre des droits de l'homme sur le plan national, l'UIP a mené une stratégie en deux volets. Tout d'abord, elle a persuadé le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) de reconnaître le rôle clé joué par les parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme et à se rapprocher d'eux par le biais de l'UIP et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Notre impact à des moments clés :

Juin 2017 Le CDH adopte une résolution en faveur d'un plus grand dialogue avec les parlements

Mars 2017-juin 2019 Quatre événements organisés en marge des sessions du CDH afin de mieux sensibiliser sur l'action parlementaire en faveur des droits de l'homme

Juin 2018 Importante contribution au rapport de l'ONU auprès du CDH sur les bonnes pratiques de l'action parlementaire en vue de promouvoir les droits de l'homme

Novembre 2018 Le Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit du CDH, présidé par le Secrétaire général de l'UIP, adopte des recommandations clés en faveur d'un plus grand engagement parlementaire

L'UIP a également cherché à faire participer les parlements aux travaux du CDH et des organes conventionnels des Nations Unies chargés des droits de l'homme. Les États doivent régulièrement rendre des comptes sur leurs travaux relatifs aux droits de l'homme auprès de ces mécanismes des Nations Unies, et les parlements peuvent jouer un rôle crucial. Ils peuvent discuter du rapport national avant sa soumission aux Nations Unies, participer à la présentation des rapports et même débattre des recommandations des Nations Unies lorsque les examens sont complets.

Les parlements peuvent également s'impliquer dans l'examen du bilan de leur pays en matière de droits de l'homme par le biais de l'Examen périodique universel. L'Examen périodique universel est l'occasion pour les États membres de l'ONU de déclarer les actions effectuées en faveur des droits de l'homme dans leur pays afin de respecter leurs obligations en la matière.

L'UIP encourage activement la participation parlementaire. Par exemple, elle a remarqué que les parlementaires du Burundi, de Côte d'Ivoire, d'Ouzbékistan, du Qatar et du Togo ont participé à la présentation des rapports nationaux dans le cadre du processus d'Examen périodique universel. Le Parlement du Tchad a adopté une loi créant une Commission nationale des droits de l'homme et l'Assemblée nationale du Burkina Faso a aboli la peine de mort, ces deux points étant des recommandations du CDH.

L'UIP recueille également des informations sur les commissions parlementaires consacrées aux droits de l'homme. Outre le fait d'envoyer un signal politique fort, ces commissions permettent de maintenir les droits de l'homme à l'ordre du jour, d'intégrer ces questions et de faciliter les interactions entre le parlement et d'autres acteurs des droits de l'homme.

Un accent particulier a été mis sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, surtout en l'Afrique de l'Ouest, afin de promouvoir la nutrition des enfants et d'éradiquer la traite et le travail des enfants. Au titre des réussites : l'adoption par l'Assemblée nationale du Burkina Faso d'un plan d'action national contre la traite et le travail des enfants. L'UIP a accompagné les premières étapes des parlementaires ivoiriens en vue de créer une commission parlementaire à part entière sur les droits de l'homme.

L'UIP s'est également associée à la Fondation des enfants de Kailash Satyarthi afin de lutter contre le travail des enfants et de promouvoir l'équité pour ces derniers. Les actions menées incluent la sensibilisation et le renforcement des capacités dans les régions les plus touchées.

« Les réunions organisées par l'Union interparlementaire constituent une véritable plateforme de partage des expériences. C'est un outil irremplaçable dans la lutte permanente pour les droits de l'homme. Nous souhaitons qu'elles se tiennent régulièrement. »

**Kouassi Koffi Kra Paulin, parlementaire
Président du Groupe de l'UIP, Parlement de Côte d'Ivoire**

Autres avancées

- 875** Parlementaires participant à des séminaires organisés par l'UIP sur les droits de l'homme
- 434** Demandes écrites envoyées aux parlements pour encourager la mise en œuvre des recommandations sur les droits de l'homme
- 40** Parlementaires participant aux délégations nationales pour l'Examen périodique universel de l'ONU
- 134** Parlements qui ont créé des commissions consacrées aux droits de l'homme

Étude de cas

Burkina Faso

Conformément aux recommandations de l'Examen périodique universel, en mai 2018, l'Assemblée nationale du Burkina Faso a aboli la peine de mort. Elle a également adopté, en mars 2021, une nouvelle loi faisant de la Commission nationale des droits de l'homme le Mécanisme national de prévention de la torture dans le pays.

Meilleure coopération institutionnelle afin de mobiliser les parlements sur la question des droits de l'homme

Dans le cadre des travaux de l'UIP sur les droits de l'homme, les partenariats ont permis de ressourcer les énergies, les idées et les réseaux. Entre 2017 et 2021, l'UIP s'est associée à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), au Secrétariat du Commonwealth et au HCDH.

Elle a également accru sa collaboration avec des organisations non gouvernementales, notamment UPR Info, GANHRI et Universal Rights Group, afin d'encourager une action parlementaire sur les droits de l'homme. Pour les enfants, l'UIP a collaboré avec l'UNICEF, le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant et la Fondation des enfants de Kailash Satyarthi.

En matière de protection des réfugiés et de droit humanitaire, l'UIP a travaillé avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et elle a entraîné un soutien parlementaire en faveur du pacte mondial sur les réfugiés ainsi que des conventions des Nations Unies sur l'apatridie.

Pour accompagner les parlements dans le renforcement de leur action, l'UIP et le HCR ont publié plusieurs guides à l'usage des parlementaires sur la législation type permettant de réduire et d'éviter l'apatridie, ainsi que sur les systèmes d'asile nationaux et la protection des réfugiés.



OBJECTIF 4

Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

L'UIP a été créée sur la base d'un constat: le dialogue est crucial pour la résolution pacifique des conflits. Plus de 130 ans plus tard, le dialogue interparlementaire contribue toujours à éviter les conflits et à rétablir la paix dans le monde. Ce dialogue peut aider les parlements à défendre l'état de droit et à lutter contre le terrorisme. En contribuant à la paix et à la sécurité dans le monde, les parlements peuvent jouer un rôle fondamental dans le développement socio-économique.

Au cours des cinq ans de sa Stratégie, l'UIP a accompagné les parlements en renforçant leurs capacités en matière de législation, de préparation des budgets nationaux et d'exercice du contrôle parlementaire. L'UIP a également soutenu les parlements dans leurs efforts de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, et d'action sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.





Promouvoir la coopération et la coexistence

Les parlements contribuent aux efforts de paix et de résolution des conflits par le dialogue et leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation. L'UIP a un rôle spécifique à jouer dans les pays où il y a un risque de conflit et, au cours de la période en question, elle a accompagné les parlements du Burundi, de Guinée-Bissau, de Madagascar, du Mali et de République centrafricaine, en recommandant des solutions pour mettre fin aux crises politiques de ces pays.

La diplomatie parlementaire peut également contribuer à protéger la paix dans le monde, en tissant des liens lorsque les initiatives gouvernementales ont échoué. Sur cette base, l'UIP a facilité les pourparlers entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, ainsi qu'entre les deux communautés chypriotes. Elle a également encouragé le débat parlementaire au Moyen-Orient, en ouvrant la voie à des mesures concrètes pour répondre à la crise d'approvisionnement en eau et éviter d'aggraver l'instabilité dans la région.

Notre impact entre 2017 et 2021

Innovation, science et technologie en faveur de la paix

En 2017, la table ronde parlementaire sur l'eau, au Moyen-Orient, a montré comment des solutions basées sur la science pouvaient transformer les désaccords et les conflits en opportunités de coopération et de coexistence. Elle a ouvert la voie au lancement des Écoles de science pour la paix de l'UIP et à la création d'un Groupe de travail sur la science et la technologie. Les partenariats avec le CERN et la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) ont renforcé l'UIP en tant que plateforme de coopération parlementaire sur la science et la technologie.

Lutter contre la terreur et poursuivre le désarmement

La paix et la sécurité sont des préalables fondamentaux pour le développement. Depuis plus de 20 ans, l'UIP accompagne les parlements dans la lutte contre le terrorisme dans le monde et le développement de stratégies parlementaires en faveur d'un désarmement complet, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Dans le sillage de sa résolution *Terrorisme: la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits de l'homme*, l'UIP a créé un organe formel, le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Ce Groupe sert d'interlocuteur mondial pour les travaux parlementaires sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, en encourageant la coopération et les échanges d'informations. Il facilite également le dialogue entre les parlementaires et les experts, et donne des orientations dans le cadre du Programme conjoint sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, programme tripartite dans lequel on trouve l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT).

Le Programme conjoint a organisé des conférences sur la lutte contre le terrorisme dans les régions Afrique, Moyen-Orient et Asie-Pacifique, et il a soutenu la création d'une commission parlementaire de lutte contre les discours de haine et l'extrémisme en Égypte.

En 2021, le Programme conjoint a également mis sur pied le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui a mis en évidence les efforts parlementaires de soutien aux victimes du terrorisme et de prévention du terrorisme,

**Plus
de 1 000**

acteurs ont tiré profit des bonnes pratiques dans le secteur du désarmement grâce au guide publié en 2020 *Défendre notre avenir commun*.

Porteur avec un sac de riz au marché de Wuse, à Abuja, au Nigéria, août 2021. Les États du centre et du nord-ouest du Nigéria sont le siège de graves violences entre éleveurs nomades et agriculteurs, alors que les changements climatiques intensifient les rivalités pour l'eau et la terre.
© Kola Sulaimon/AFP

de la radicalisation et des discours de haine. Ce Sommet a permis de lancer *l'Appel en faveur du Sahel* afin de trouver des financements pour des projets spécifiques à cette région destinés à prévenir le terrorisme. Cet événement a également été l'occasion pour l'UIP de dévoiler un ensemble d'outils numériques, notamment une carte interactive et une application mobile permettant aux parlementaires de coordonner leur législation et leurs stratégies de lutte contre le terrorisme.

Les Dispositions législatives types ont représenté une importante initiative du Programme conjoint, en proposant un référentiel pour analyser les lois et procédures existantes destinées à protéger les victimes du terrorisme. Ces Dispositions ont été élaborées conformément aux réflexions les plus récentes en vue d'aider les pays ne disposant pas d'une législation sur cette question. Elles permettent de mieux partager les meilleures pratiques et d'attirer l'attention sur les besoins urgents des victimes du terrorisme.

En matière de désarmement et de non-prolifération, l'UIP a accompagné les parlements et les États membres de l'ONU en vue de traduire leurs engagements en termes opérationnels. Lors de collaborations avec des partenaires, l'UIP a lancé plusieurs campagnes, entre 2017 et 2021, pour une meilleure sensibilisation parlementaire aux traités de désarmement des Nations Unies.

Ces campagnes ont conduit plusieurs pays à signer ou ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. L'UIP a également mobilisé les parlementaires en faveur de la résolution 1540

du Conseil de sécurité de l'ONU, afin que des acteurs non étatiques ne puissent accéder à des armes de destruction massive. Enfin, l'UIP a contribué à l'éradication des mouvements illicites d'armes en encourageant les parlements à signer ou ratifier le Traité sur le commerce des armes.

Pour soutenir la nouvelle stratégie sur le désarmement du Secrétaire général de l'ONU, l'UIP a contribué à la publication d'un guide, *Défendre notre avenir commun*, expliquant le désarmement et soulignant des exemples de traités et de politiques ayant porté leurs fruits. Les webinaires ultérieurs ont montré le rôle que peuvent jouer les parlementaires et précisé les liens entre le désarmement et le développement durable, notamment la protection du climat. Des produits numériques complémentaires ont été conçus pour mettre en évidence la relation entre les parlements, une bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité et le développement humain.

« Pressés de réduire les dépenses militaires de défense, les gouvernements comprennent que des menaces comme la pandémie de COVID-19 ne peuvent pas être traitées par le biais de réponses de type militaire et qu'un ajustement des priorités budgétaires s'impose face aux nouveaux défis. »

Anusart Suwanmongkol
Sénateur thaïlandais
(avril 2021)



En janvier 2020, l'UIP a organisé à Genève la cinquième réunion du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Ce Groupe sert d'interlocuteur mondial pour les travaux parlementaires sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. © UIP/Pieyre-Bernard Castelier



Nadia Ghulam Dastgir, une victime du terrorisme en Afghanistan, s'est exprimée lors du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme. © Parlamentsdirektion/Thomas Topf

Étude de cas

Désarmement en faveur du maintien de la paix, mise en œuvre de la notion de sécurité humaine

Les activités de l'UIP en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements sont liées à une stratégie large de prévention, basée sur le principe d'humanité. Le tout dernier guide parlementaire sur le désarmement, [*Défendre notre avenir commun*](#), propose des pistes de discussion sur la nécessité de réduire les dépenses militaires en faveur d'investissements à long terme dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale.



OBJECTIF 5

Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Coordonnatrice mondiale de la coopération interparlementaire, l'UIP est une instance unique et utile de dialogue politique. Au cours des cinq ans de sa Stratégie, elle a organisé des Assemblées à Dhaka, Saint-Petersbourg, Genève, Doha, Belgrade et Madrid. Les technologies numériques ont permis à l'UIP de rester opérationnelle pendant la pandémie. Elle a pu également avancer sur la voie de l'universalité en travaillant avec des Parlements non-membres, dont beaucoup sont de petits États insulaires en développement.

La cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui comportait un volet virtuel en 2020 suivi par un événement en présentiel à Vienne en 2021, a constitué le premier sommet mondial à se tenir pendant la pandémie.



Parliamentary Union
Democracy. For everyone.

143rd IPU Assembly

143^e Assemblée de l'UIP

143^a Asamblea de la UIP

Madrid, Spain
Madrid, Espagne

26-30 November 2021
26-30 novembre 2021



143rd
IPU
Assembly

— Madrid, Spain —
26-30 November 2021



Notre impact entre 2017 et 2021

Un meilleur suivi de la part des Membres de l'UIP

En 2017, nous avons lancé un nouveau système de notification afin de faciliter la mise en œuvre des décisions de l'UIP. Depuis lors, le taux de réponse des Membres s'est accru de 40 pour cent en moyenne en 2017 à presque 70 pour cent en 2021.

Organiser les Assemblées de l'UIP en ligne, adopter des formats hybrides

Les Assemblées sont, pour l'UIP, un élément central de promotion de la paix par le dialogue. Elles permettent aux parlementaires du monde entier de se rassembler pour trouver des solutions aux défis de notre temps. Leurs conclusions sont riches de propositions concrètes en matière de paix, de démocratie et de développement durable.

Entre 2017 et 2021, l'UIP a mobilisé des milliers de législateurs par le biais de ses Assemblées, que ce soit en ligne ou en présentiel.

En 2020 et 2021, pendant la pandémie, l'UIP a poursuivi en ligne son accompagnement du dialogue interparlementaire. En août 2020, par exemple, le premier volet de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement a réuni en ligne 115 des plus éminents législateurs dans le monde. Ceux-ci ont été rejoints par des centaines d'autres parlementaires, experts et représentants d'organisations multilatérales, afin de débattre sur le thème général d'un leadership parlementaire au service des populations et de la planète.

Par la suite, en novembre 2020, une session extraordinaire du Conseil directeur de l'UIP a été organisée en ligne, au cours de laquelle un nouveau Président a été élu. En dépit des défis liés aux technologies et aux multiples fuseaux horaires, cette élection a été reconnue transparente et inclusive. Environ 458 parlementaires de 145 pays ont participé au vote à distance et plusieurs autres décisions importantes ont été prises quant au fonctionnement et à la gouvernance de l'UIP. Cette session a véritablement représenté un modèle de démocratie numérique.

La première Assemblée de 2021 a été totalement numérique, 42 réunions s'étant tenues sur une période de six semaines. En novembre 2021, le Parlement espagnol a pu organiser, à Madrid, la première Assemblée de l'UIP en présentiel depuis plus de deux ans. Les 18 mois précédents avaient toutefois été riches en enseignements, notamment sur les avantages découlant de la diffusion en direct de l'Assemblée, de l'équipement des salles de réunion pour les sessions hybrides et de l'organisation à distance de plusieurs auditions.

« L'UIP a fait preuve d'une impressionnante capacité à surmonter les problèmes techniques et logistiques, tout en facilitant les réunions en ligne et hybrides au cours des 18 mois précédents. Le Groupe canadien remercie le Secrétariat de ses efforts grâce auxquels tous les Parlements membres ont pu continuer de contribuer aux importants travaux de l'UIP et de bénéficier de ceux-ci. »

David McGuinty
Parlementaire, Canada

Le second volet de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement s'est tenu en présentiel à Vienne, en septembre 2021. Des mesures sanitaires rigoureuses, notamment des tests réguliers, la distanciation sociale et le port du masque, ont permis de protéger plus de 700 participants, dont environ 90 présidents et 40 vice-présidents. Une interprétation à distance en 12 langues, ainsi qu'une diffusion en direct, ont conféré à cette réunion un caractère hybride.

92 %

des parlements nationaux
dans le monde sont
Membres de l'UIP

Virtual 2020 **Vienna 2021**
**5th World Conference of
Speakers of Parliament**
Parliaments for peace, people and planet #5WCSP



Photo de groupe (montage en raison de la distanciation) des participants à la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui s'est tenue à Vienne en 2021. © UIP/Thomas Jantzen

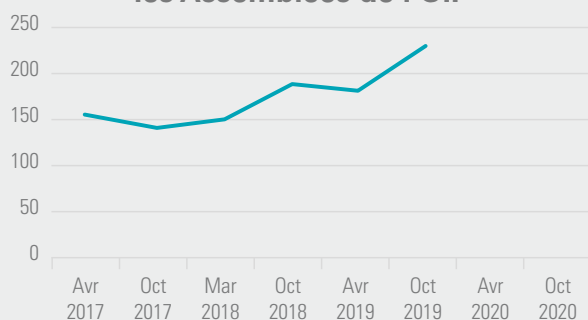
La réussite de l'UIP en matière technologique a permis à ses Membres de poursuivre leur dialogue et a renforcé sa résilience ainsi que sa capacité à s'adapter. Ainsi, l'UIP pense que ses futures réunions continueront d'être hybrides et permettront au débat parlementaire d'être aussi large et inclusif que possible.

Faciliter le dialogue

Ces cinq dernières années ont vu une augmentation importante du nombre de réunions bilatérales en marge des Assemblées de l'UIP, s'accroissant de 160 à 220 avant la

pandémie. Ces réunions tendent à être plus informelles et ouvertes que celles officielles avec les gouvernements et elles permettent aux parlementaires de parler librement avec leurs homologues du monde entier, soucieux des intérêts des populations représentées. Les réunions bilatérales contribuent à créer des liens de confiance, de compréhension et de respect mutuel.

Réunions bilatérales durant les Assemblées de l'UIP



M. Duarte Pacheco, Président de l'UIP, prêt à prendre la parole au cours de la 142^e Assemblée de l'UIP en ligne, mai 2021.
© UIP/Tito Calado

Évoluer vers l'universalité

Pendant cette période, l'UIP s'est rapprochée du but stratégique d'universalité de ses Membres, le nombre de Parlements membres étant passé de 171 à 178. Étant donné les changements apportés aux Statuts et Règlements de l'UIP en 2018, un parlement peut conserver son statut de Membre, mais perdre une partie de ses droits s'il a plus de trois ans d'arriérés de contributions. Toutefois, un Parlement membre perdra son statut dans le cas de sa dissolution inconstitutionnelle, comme cela a été le cas pour le Soudan après le coup d'État militaire d'avril 2019.

L'UIP a également tenté de se rapprocher de Parlements non-membres en les invitant à des événements de l'UIP organisés dans leur région et en prenant à sa charge les frais afférents à la participation de certains de leurs parlementaires, par le biais de son Fonds de solidarité parlementaire.



Participants à la session extraordinaire en ligne du Conseil directeur de l'UIP, novembre 2020. © UIP

Encourager les actions de suivi de la part des Membres

L'impact de l'UIP dépend du degré avec lequel les Parlements membres donnent suite aux décisions qu'ils prennent à nos réunions, surtout les Assemblées.

Parmi les exemples d'actions notables de suivi, on peut citer :

- L'Assemblée nationale de Zambie a mis régulièrement en place des séminaires pour discuter des résolutions de l'UIP et de l'éventualité de leur mise en œuvre.
- Lorsque le cyclone Idai a frappé le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe en avril 2019, une résolution de l'UIP a demandé d'urgence un soutien. La délégation des Pays-Bas a transmis cette résolution à son gouvernement, lequel a proposé un soutien financier substantiel et des experts.

- En 2018, le Parlement colombien a lancé l'initiative « Congreso en Igualdad » afin de mettre en œuvre le Plan d'action 2012 de l'UIP pour des parlements sensibles au genre.
- Le Parlement égyptien a amendé une loi sur la protection du patrimoine antique afin de se mettre en conformité avec une résolution de l'UIP. Il a également adopté une nouvelle législation de lutte contre la traite et les migrations illégales.
- En 2019, la Suisse a participé à des discussions internationales sur la couverture sanitaire universelle, en mettant l'accent sur la sécurité des patients, la qualité des services médicaux, la pérennité du financement des soins et l'importance de la couverture sanitaire universelle dans les cas d'urgence.
- Dans le sillage d'une résolution de l'UIP sur la participation des femmes à la vie politique, une résolution présidentielle aux Émirats arabes unis a permis d'accroître la participation des femmes au Conseil national de la Fédération à un minimum de 50 pour cent.
- La Thaïlande a mis en place un Code d'éthique parlementaire interdisant toutes les formes de harcèlement sexuel à l'encontre des femmes au Parlement.
- En octobre 2017, l'Assemblée nationale équatorienne a approuvé une résolution sur la réalisation des ODD de l'ONU. Cette résolution faisait suite à la Déclaration de Hanoï de l'UIP en 2015, laquelle s'est penchée sur le rôle des parlements dans la réalisation des ODD.
- Le Parlement britannique écrit systématiquement au Ministre des affaires étrangères en précisant les décisions prises par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP et certains de ses autres thèmes.
- En 2019, après une résolution de l'UIP sur la couverture sanitaire universelle, le Ministre de la santé d'Afrique du Sud a présenté au Parlement la Loi nationale sur l'assurance maladie, qui prévoit la couverture sanitaire universelle d'ici 2030.



OBJECTIF 6

Autonomiser les jeunes

La participation des jeunes est essentielle à la démocratie ainsi qu'au caractère efficace et inclusif des processus politiques. Les jeunes hommes et femmes jouent un rôle crucial pour des enjeux sociaux comme la pauvreté, les discriminations et les changements climatiques. Leur participation à la vie politique va dans le sens d'une citoyenneté active et renforce la responsabilité sociale. Elle permet l'innovation, la créativité et de nouveaux modes de pensée.

Au cours des cinq ans de sa Stratégie, l'UIP a défini de nouveaux quotas pour les parlements en ce qui concerne les jeunes, ceux-ci représentant maintenant un critère important de comparaison entre les parlements dans le monde. Nous avons également œuvré pour que davantage de jeunes soient présents dans les processus décisionnels et occupent des sièges parlementaires. Toutefois, comme nous l'avons montré dans notre important rapport sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux en 2021, le nombre de parlementaires de moins de 30 ans reste faible, avec seulement 2,6 pour cent, soit à peine plus que les 2,2 pour cent en 2018. En 2021, nous avons donc lancé une campagne mondiale, *Oui à plus de jeunes au parlement!*, dans laquelle des centaines de parlementaires, dirigeants et défenseurs ont prôné le rajeunissement de leur parlement.



Notre impact entre 2017 et 2021

Quotas de jeunes dans les parlements

Après des mois de consultations, nous avons choisi un quota de représentation des jeunes dans les parlements basé sur la part de jeunes dans la population.

Adopté ensuite par divers parlements et acteurs internationaux, cet objectif définit les pourcentages minimums suivants d'ici 2035 :

- 15 pour cent de parlementaires de moins de 30 ans,
- 35 pour cent de parlementaires de moins de 40 ans et
- 45 pour cent de parlementaires de moins de 45 ans.

Chaque quota inclut une disposition de parité hommes-femmes de 50 pour cent pour chaque sexe. Ces objectifs sont cruciaux dans le cadre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*.

Innover pour les jeunes année après année

En 2017, nous avons publié un document sur le rôle des jeunes parlementaires en matière de paix et de sécurité, et avons organisé des conférences régionales à l'attention des jeunes législateurs en Asie et en Afrique. La même année, nous avons adopté de nouvelles mesures internes en faveur d'une meilleure participation des jeunes à l'UIP.

L'année suivante, en 2018, nous avons publié un important rapport sur la participation des jeunes dans les parlements nationaux, indiquant que seulement 2,2 pour cent des parlementaires dans le monde avaient moins de 30 ans. Cela est bien inférieur au quota de 15 pour cent, l'un des premiers dans le monde à porter sur la présence des jeunes parlementaires dans les parlements.

En 2019, nous avons organisé nos premiers ateliers destinés aux jeunes parlementaires, en faisant participer une centaine de jeunes législateurs afin d'élargir leurs compétences en matière de communication, de leadership et de mentorat. Nous avons également contribué à l'organisation cette année-là des « Future Policy Awards » sur l'autonomisation des jeunes, en partenariat avec le World Future Council, les Nations Unies et d'autres acteurs.

Un an plus tard, en 2020, nous avons marqué le 10^e anniversaire de la résolution de l'UIP sur la participation des jeunes. Une étude a souligné les bonnes pratiques en faveur d'une meilleure participation des jeunes, et nous l'avons largement partagée. Par la suite, pour marquer le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, nous avons proposé un plan d'action visant à faire participer davantage de jeunes femmes en politique.

L'année dernière, en 2021, nous avons mis l'accent sur l'impact de la COVID-19 sur les jeunes et avons travaillé avec de jeunes parlementaires à recenser les éléments clés d'une reprise adaptée aux besoins des jeunes.

La campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* comprend six engagements concernant les parlementaires, comme indiqué ci-dessus.

1 112

Environ **1 112 jeunes parlementaires** (dont 30 % de femmes) se sont réunis au Forum des jeunes parlementaires de l'UIP pour soutenir l'autonomisation des jeunes.



Garçons et filles éclaireurs saluant les drapeaux nationaux pakistanais, lors d'un rassemblement devant le Parlement pour marquer la Journée mondiale de l'environnement, à Islamabad, juin 2021. © Farooq Naeem/AFP



Stand de promotion pour la campagne de l'UIP "Oui à plus de jeunes au parlement", dans le couloir des locaux de Madrid, lors de la 143^e Assemblée de l'UIP. © UIP/Parlement espagnol

Faire progresser la participation des jeunes

Au cours des dix dernières années, qu'il s'agisse de quotas de jeunes, d'abaissement de la majorité électorale ou de création de nouvelles structures parlementaires pour les jeunes, les parlements ont beaucoup évolué.

- Ils ont fait passer la majorité électorale pour les élections parlementaires à 16 ans à Malte et 18 ans en Gambie, Malaisie et Turquie.
- Le Congrès de Micronésie a encouragé la participation des jeunes dans les délégations nationales aux réunions internationales. Il a également classé prioritaire et accru l'emploi des jeunes, qui sont socialement et économiquement désavantagés.
- En El Salvador, le Parlement a créé son premier Groupe de jeunes parlementaires, dont l'âge est entre 25 et 35 ans.
- En Norvège, la Présidente du Parlement rencontre régulièrement des jeunes et, en partenariat avec des organisations à but non lucratif, un guide destiné à ces derniers a été réalisé afin qu'ils participent aux débats sociaux.
- Au Mexique, la Chambre des députés a présenté des mesures en faveur d'une meilleure représentation des jeunes au Parlement. Elle a créé une commission sur les jeunes, elle organise régulièrement des auditions parlementaires et des consultations avec les jeunes.

- Au Nigéria, en 2018, avec le soutien de l'UIP, l'Assemblée nationale a abaissé l'âge minimum des candidats aux élections à la Chambre des représentants. L'impact sur les élections l'année suivante a été impressionnant : plus de 34 pour cent des candidats étaient des jeunes hommes ou femmes, alors qu'ils n'étaient que 21 pour cent en 2015. Le nombre de responsables élus de moins de 35 ans est passé à 103, au lieu de 60 en 2015.

Mettre les données au service du changement

Nous avons publié des données et une analyse sur la participation des jeunes dans nos rapports de 2018 et 2021. Nous avons mis des données à disposition sur les jeunes parlementaires, par le biais de la base de données Parline, plate-forme ouverte pour les parlements. Les données de l'UIP servent également de source officielle pour l'indicateur 16.7.1 des ODD pour « faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. »

Faire pression pour qu'il y ait plus de jeunes femmes en politique

Au cours des cinq dernières années, malgré la pandémie de COVID-19, nous avons rassemblé un total de 1 112 jeunes législateurs, notamment par le biais de notre Conférence mondiale des jeunes parlementaires.

En 2020, nous nous sommes réunis en ligne et avons appelé à plus de leadership et de participation politique des jeunes femmes. Lors d'une cérémonie pour le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, nous nous sommes associés au Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse afin d'établir un lien entre les responsables politiques concernés et de jeunes femmes. Les recommandations faites à cette réunion incluaient une augmentation des financements aidant les jeunes femmes à participer à la vie politique, le recrutement de davantage de jeunes femmes aux postes de direction des services publics et la création de quotas. Il a également été conseillé que les parlements et les partis politiques soient sensibles au genre et exempts de violence, de harcèlement sexuel et d'intimidation.

Ouvrir une nouvelle voie d'accompagnement des jeunes parlementaires

En 2019, nous avons lancé une série de cours à l'attention des jeunes parlementaires, pour parfaire leurs compétences politiques, et avons ainsi travaillé avec un premier groupe de 100 jeunes de 40 pays. Ces cours de formation étaient axés sur le leadership politique et la communication par le biais de travaux en groupes et de séances individuelles. Un café servant de lieu de mentorat a permis aux jeunes parlementaires et à d'autres plus expérimentées d'échanger expériences et conseils. Les parlementaires ont déclaré que ces cours leur avaient beaucoup apporté pour devenir des leaders efficaces.

À Djibouti, nous avons travaillé avec de jeunes parlementaires en poste depuis les élections de 2018. Environ 70 pour cent des jeunes parlementaires de l'Assemblée nationale ont participé à un atelier de deux jours en 2020. Nous avons élargi

leurs compétences en leadership et communication, et les avons aidés à intégrer à leur action parlementaire une perspective axée sur les jeunes.

« Les obstacles auxquels nous nous heurtons pour être élus au parlement, nous les rencontrons à nouveau une fois élus. En tant que jeunes parlementaires, nous devons avoir les moyens de mener le changement. »

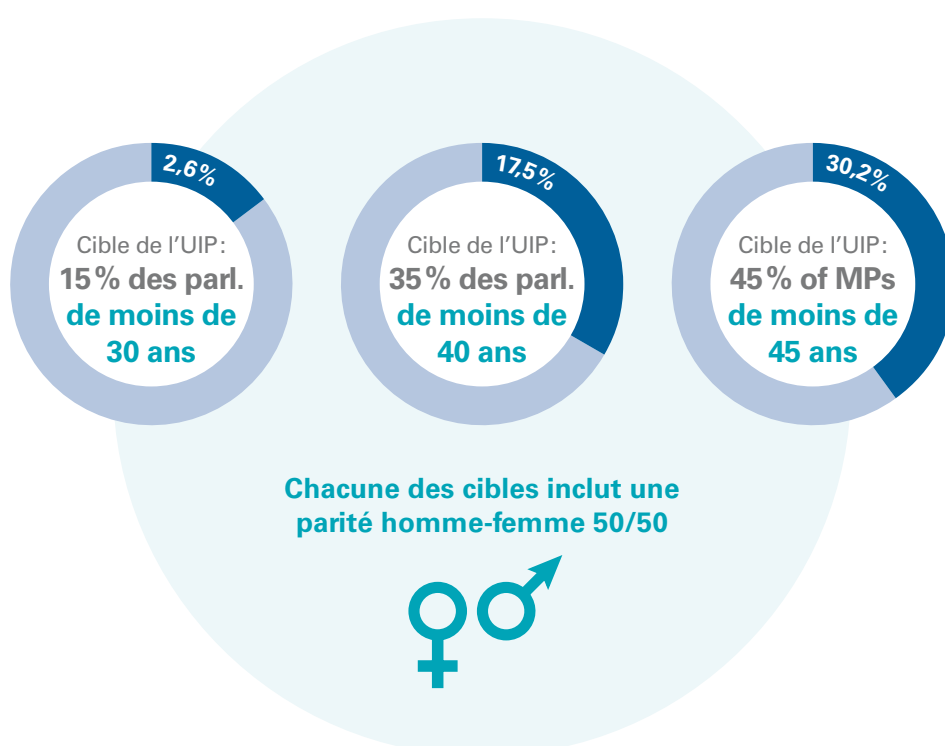
Document final de la sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires (Paraguay, 2019)

Étude de cas

Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum des jeunes parlementaires est le moteur des travaux de l'UIP sur le thème des jeunes. Organe statutaire animé par des jeunes et consacré à l'accompagnement du rôle des jeunes à l'UIP et, plus généralement, dans les parlements, il enrichit les travaux de l'Organisation en leur conférant une perspective axée sur la jeunesse. En 2018, pour accroître la participation des jeunes aux Assemblées de l'UIP, le Forum s'est assuré du soutien des Membres pour que les parlements soient incités à inclure plus de jeunes parlementaires dans leur délégation. L'UIP vise maintenant un taux minimum de 25 pour cent de jeunes parlementaires à ses futures Assemblées. Le Forum des jeunes parlementaires envoie un signal fort : c'est l'UIP qui donne le ton en matière politique pour les jeunes.

Progression du nombre de jeunes parlementaires par rapport à la cible définie par l'UIP





OBJECTIF 7

Mobiliser les parlements en faveur du Programme mondial de développement

L'adoption des ODD, en 2015, a représenté un tournant en matière de développement international. Pour l'UIP, c'était l'occasion parfaite de s'appuyer sur une volonté politique pour réaliser des objectifs larges de développement et collaborer avec les parlements afin de stimuler le changement sur les plans national, régional et mondial. Au cours de la période de sa Stratégie, l'UIP s'est attachée aux besoins des populations marginalisées et vulnérables, surtout pendant la pandémie de COVID-19, laquelle, combinée aux changements climatiques, a renforcé la nécessité d'agir.



Notre impact entre 2017 et 2021

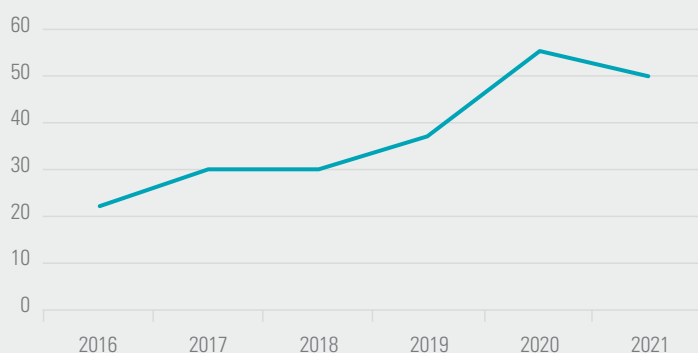
Après le soutien et les conseils apportés par l'UIP, le Parlement rwandais a amendé sa législation en 2020 pour permettre l'enregistrement des actes d'état civil dans les établissements de santé, où plus de 90 pour cent des enfants naissent. Cet amendement ouvre l'accès à une identité juridique pour de nombreuses personnes et donc à des soins de santé essentiels, et à d'autres services. Au début de cette collaboration, plus de 40 pour cent des enfants de moins de cinq ans n'étaient pas enregistrés. Le Parlement rwandais et l'UIP collaborent depuis longtemps, en renforçant les capacités parlementaires et en définissant le programme législatif du pays sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents. Pour atteindre des cibles d'enregistrement des naissances conformes aux ODD, ces progrès doivent se poursuivre.

Donner les moyens aux parlements de faire la différence

Depuis cinq ans, l'UIP soutient les parlements afin qu'ils disposent des compétences, des ressources et des outils nécessaires à une action utile sur les ODD, en particulier en matière de changements climatiques et de santé.

De plus en plus de parlements s'étant engagés en faveur des ODD, l'UIP a renforcé son accompagnement. Entre 2016 et 2020, par exemple, le pourcentage de parlements examinant les progrès de leur pays en matière d'ODD est passé de moins de 25 pour cent à plus de 55 pour cent. Ces chiffres ont légèrement baissé en 2021, mais la tendance globale est claire.

Augmentation régulière du nombre de parlements examinant les progrès de leur pays sur les ODD



Source : Rapport d'enquête : Participation parlementaire aux examens nationaux volontaires de 2021 (UIP, novembre 2021)

Dix parlements ont eu recours aux outils d'auto-évaluation de l'UIP afin d'élaborer leur propre Plan d'action sur les ODD et d'intégrer les objectifs dans leurs travaux parlementaires. Le Parlement du Tchad a créé une Commission spéciale sur le développement durable et le Parlement des Fidji a rédigé une note d'orientation sur les ODD à l'attention de ses commissions. L'Assemblée nationale de Serbie a procédé à une deuxième auto-évaluation de ses progrès, deux ans après la première. Cela a permis à son Forum parlementaire sur les ODD d'amender le projet de loi de budget et de préciser les orientations budgétaires sur les ODD. Dans une étude mondiale de l'UIP en 2018, plus de 50 pour cent des parlementaires interrogés ont déclaré qu'ils avaient défini au moins un mécanisme parlementaire sur les ODD.

11

résolutions portant sur le développement durable adoptées aux Assemblées de l'UIP au cours des cinq dernières années

Coloso (Colombie), ville ayant presque disparu en raison des violents affrontements entre guérilleros et paramilitaires, et qui mise aujourd'hui sur la culture du tabac et le tourisme vert, afin d'assurer le développement durable.
© Juancho Torres/Agence Anadolu par l'AFP

La santé représente une priorité majeure. La collaboration avec les parlements au Bangladesh, en Ouganda, au Rwanda, en Tanzanie et en Zambie a conduit à des propositions et des amendements législatifs en matière de santé des femmes, des enfants et des adolescents, et de lutte contre le mariage des enfants.

Parmi les publications facilitant ces travaux, on peut citer : de nouvelles recherches sur la législation relative au mariage des enfants en région Asie-Pacifique, des directives sur la budgétisation des ODD, une feuille de route pour l'action parlementaire en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents, et un guide sur les systèmes alimentaires et de nutrition.

Le Parlement ougandais s'est montré proactif sur la question de la santé maternelle, en identifiant la nécessité de plus de dialogue en matière de santé procréative et sexuelle, notamment pour l'avortement. Le Parlement tanzanien a accru les financements destinés à la santé maternelle et à la vaccination.

Ultérieurement, alors que la pandémie de COVID-19 se propageait, l'UIP a formé plus de 100 membres du personnel parlementaire de 12 pays subsahariens afin que la législation puisse mieux répondre aux besoins des femmes, des enfants et des adolescents. Le Parlement du Botswana a ensuite examiné sa législation sur la santé procréative et sexuelle des adolescents. Après avoir identifié les liens entre la COVID-19 et la violence sexiste, le Parlement du Botswana élabore une nouvelle législation sur ce sujet. En 2020, il a voté une loi mettant en place un fichier des auteurs d'agressions sexuelles.

Les changements climatiques sont restés la préoccupation de nombreux parlements. L'UIP a accompagné de manière personnalisée les Parlements du Burundi, des Seychelles, de Zambie et du Zimbabwe, ainsi que d'Asie centrale, en ce qui concerne les changements climatiques et la reprise verte après la COVID-19. Au Burundi, les parlementaires sont convenus de mieux sensibiliser la population aux changements climatiques et à la biodiversité. En 2019, le Parlement du Zimbabwe a amendé sa politique fiscale sur le carbone. En 2021, l'UIP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont accompagné le Parlement du Zimbabwe dans l'élaboration d'un projet de loi sur les changements climatiques.

Étayant ses travaux sur les changements climatiques, l'UIP a développé une gamme de produits de connaissances, notamment des outils, avec des partenaires comme le PNUE et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Disponibles dans un maximum de cinq langues, ces publications répondent à des centres d'intérêt souvent cités par les parlements.

L'UIP facilite l'engagement parlementaire

Les partenariats ont été essentiels à l'action de l'UIP et ont permis de s'assurer que la législation est basée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles. Pour associer les communautés scientifiques et parlementaires, par exemple, l'UIP a collaboré avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements



Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, lors d'une visite sur le terrain au Rwanda, janvier 2018. © UIP/Lucien Gatete

climatiques (CCNUCC), les Commissions économiques de l'ONU, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et la London School of Economics (LSE). Pendant la pandémie mondiale, ces partenaires ont fourni des informations en temps utile qui ont facilité l'action des parlements.

En France, au Paraguay et en Afrique du Sud, l'UIP et le PMNCH ont aidé les parlements à prendre en compte la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans leur plan de reprise après la COVID-19. Le PMNCH a déclaré que l'UIP avait joué un rôle central dans ses travaux pour 20 pays.

L'UIP a octroyé une aide à 41 parlements nationaux pour s'associer au Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition), ce qui a ouvert un débat et un dialogue national sur les investissements en matière de nutrition.

Au total, au cours des cinq dernières années, l'UIP a organisé 28 événements régionaux et 23 événements mondiaux sur la question du développement, permettant ainsi à des milliers de parlementaires et membres du personnel parlementaire de participer aux processus de l'ONU. Ces processus ont facilité les débats entre pairs, l'acquisition de connaissances et d'autres opportunités de coopération. Ces événements ont stimulé une volonté politique de dialogue à grande échelle et le recours au développement durable comme plate-forme de collaboration internationale.

Les Assemblées de l'UIP ont adopté 11 résolutions sur le développement durable. L'une de celles-ci, une résolution de 2019 sur la couverture sanitaire universelle, a permis une action de suivi dans 70 parlements par le biais d'ateliers de sensibilisation ou d'activités de communication.

« Malgré l'arrêt de l'économie mondiale en raison de la pandémie, nos émissions polluantes n'ont baissé que de 6 pour cent. Cela illustre l'énormité du défi devant nous. Il faut trouver de vraies solutions radicales de substitution pour réduire les températures sur la planète. C'est notre responsabilité de parlementaires. Il est de notre devoir de parler pour tous les gens de cette planète, notamment ceux dont les voix ne sont pas toujours entendues et qui sont pourtant les plus touchés. »

John McFall, Président de la Chambre des Lords,
lors de la réunion parlementaire à la COP26

Étude de cas

Un outil élaboré par l'UIP et le PNUD sur les ODD est devenu la publication de l'UIP la plus traduite. Tout d'abord publiée en anglais, espagnol, français et arabe, cette publication de 2016, *Les ODD à l'usage des parlements – outil d'auto-évaluation*, est maintenant disponible en 15 langues. Ces traductions sont la preuve de la valeur ajoutée apportée par cet outil, qui aide les parlements à s'engager en faveur des ODD.



OBJECTIF 8

Comblers le déficit démocratique dans les relations internationales

Les parlements peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des engagements internationaux de leur pays et la traduction de ceux-ci en réalités nationales. Au cours des cinq dernières années, l'UIP a contribué à sensibiliser les parlements et les parlementaires à certaines des plus importantes questions actuelles dans le monde. Nous avons également apporté une perspective parlementaire aux négociations internationales aux Nations Unies, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et au G20, afin de mieux combler le déficit démocratique dans les relations internationales.



Notre impact entre 2017 et 2021

Les Nations Unies reconnaissent l'importance de la représentation des jeunes dans les parlements

En 2021, l'UIP a apporté une contribution de fond à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les politiques et programmes mobilisant la jeunesse. Avec cette résolution, l'Assemblée générale reconnaît que « 49 pour cent de la population mondiale a moins de 30 ans et que 2,6 pour cent seulement des parlementaires appartiennent à cette tranche d'âge », et elle encourage à « accroître la représentation des jeunes dans les parlements nationaux et locaux. »

Interagir avec les Nations Unies

L'UIP a accru ses interactions avec les Nations Unies, ce qui atteste des intérêts partagés et des avantages mutuels découlant d'une coopération plus approfondie.

Diverses activités de l'UIP ont apporté une perspective parlementaire aux débats de l'ONU. Les Auditions parlementaires annuelles UIP-ONU, par exemple, ont vu en moyenne plus de 200 parlementaires de 60 pays participer à des sessions de deux jours sur les principaux processus décisionnels de l'ONU. L'Audition la plus récente, qui s'est tenue en ligne en 2021, a contribué à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la corruption, avec notamment une Déclaration politique reconnaissant le rôle et la responsabilité des parlements dans la lutte contre la corruption.

Les réunions parlementaires organisées dans le cadre des principaux processus de l'ONU, par exemple la Commission de la condition de la femme, le Conseil des droits de l'homme et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, ont souligné la dimension parlementaire des travaux des Nations Unies.

La pandémie de COVID-19 a menacé de compromettre les progrès réalisés sur les ODD de l'ONU, en les retardant, voire les annulant, ce qui souligne leur importance. Depuis cinq ans, l'UIP élargit le soutien qu'elle apporte aux Objectifs par le biais de la principale plate-forme de l'ONU pour le développement durable, le Forum politique de haut niveau. Dans ce but, elle assure le suivi de l'engagement parlementaire, grâce aux examens nationaux volontaires, et de la participation aux délégations nationales au Forum politique de haut niveau.

L'UIP organise également un Forum parlementaire, dans lequel plus de 200 parlementaires débattent des principaux thèmes abordés au Forum politique de haut niveau. En 2021, une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Forum politique de haut niveau a reconnu le rôle essentiel des parlements dans la mise en œuvre et l'examen de la législation, ainsi qu'en matière d'adaptation des budgets et de reddition de comptes.

Lorsque l'ONU a célébré son 75^e anniversaire en 2021, son Secrétaire général a présenté *Notre programme commun*, document dans lequel il propose une réflexion sur les manières de faire davantage interagir les parlements avec l'ONU et où il exprime sa volonté d'examiner les modalités d'une plus grande contribution des parlements auprès de l'ONU.

Alors que l'UIP et l'Assemblée générale des Nations Unies approfondissaient leurs relations, les États membres se sont montrés très favorables aux résolutions de 2018 et 2020 sur le thème *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ont permis de créer une nouvelle Journée internationale du parlementarisme, célébrée à la date de création de l'UIP, et elles ont reconnu les travaux de l'UIP sur la démocratie et l'état de droit, les droits de l'homme, l'égalité

91

États membres de l'ONU ont parrainé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies : *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*.

Audition parlementaire intitulée « Le monde bleu : préserver les océans, protéger la planète et assurer le bien-être des êtres humains dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », organisée en février 2017 à New York.
© Nations Unies Photo/Rick Bajornas



Le Président de l'UIP, Duarte Pacheco, prend la parole lors de l'Audition parlementaire 2022 organisée avec le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Abdulla Shahid. © Joel Sheakoski

des sexes et l'autonomisation des jeunes. Elles ont également souligné que les équipes de pays de l'ONU devaient travailler plus efficacement avec les parlements nationaux.

Élargir l'engagement institutionnalisé avec les Nations Unies

Avec le soutien du Parlement autrichien, nous avons ouvert, en 2021, un nouveau Bureau d'Observateur permanent auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne. Cette présence accrue à Vienne a renforcé la coopération de l'UIP avec les Nations Unies, en particulier avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que d'autres organismes basés à Vienne, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce nouveau Bureau contribue à un meilleur engagement de l'UIP en faveur du multilatéralisme, en particulier sur les questions de bonne gouvernance et de diplomatie parlementaire.

« La Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP représente une instance unique permettant aux parlementaires de débattre des questions internationales avec de hauts fonctionnaires de l'ONU et de poser des questions délicates. Elle donne aux parlementaires les moyens de demander des comptes au gouvernement sur les engagements pris à l'ONU. »

Juan Carlos Romero
Sénateur argentin et ancien Président de la Commission

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP, qui se réunit régulièrement dans le cadre des Assemblées de l'UIP, continue de fournir aux parlementaires une occasion d'examiner les activités de l'ONU et de formuler des recommandations d'amélioration. Au cours des cinq dernières années, les membres de la Commission se sont entretenus avec de hauts fonctionnaires de l'ONU sur les questions des migrations, du commerce et du développement, des droits de l'homme, de l'environnement, de l'accès aux vaccins, de l'avenir du multilatéralisme, des conventions fiscales, du financement de l'ONU et d'autres sujets. Ces discussions ont été complétées par des visites sur le terrain des opérations de l'ONU, ce qui a permis aux parlementaires de mieux comprendre les questions et réalités locales.

Pendant la pandémie, l'UIP a lancé une série de séances d'information en ligne, à l'ONU, sur des questions d'actualité, notamment la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, la restructuration de la dette souveraine, le soutien aux pays les moins avancés et la réduction des budgets militaires. En rapprochant des experts, des ambassadeurs et des parlementaires, ces séances ont permis une meilleure compréhension et ont enrichi les débats au niveau national.

Pour encourager les interactions entre l'ONU et l'UIP, leurs dirigeants, notamment les responsables des organismes onusiens, des financements et des programmes, se sont régulièrement rencontrés à Genève, New York et Vienne. Par ailleurs, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies continue d'inclure l'Observateur permanent de l'UIP dans son Conseil consultatif pour l'égalité des sexes afin de réaliser une meilleure égalité à tous les niveaux de l'ONU.

Accompagner les parlements dans leurs interactions avec l'OMC

La Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce, initiative conjointe de l'UIP et du Parlement européen, permet aux parlementaires de rester au fait des négociations à l'OMC. Ainsi, ils peuvent procéder à des échanges de vues et d'expériences au cours de conversations avec des interlocuteurs du monde entier sur le système commercial réglementé. Au cours des cinq dernières années, les débats à cette Conférence se sont axés sur le commerce des matières premières, l'agriculture, le commerce électronique, les petites et moyennes entreprises, le genre, les subventions dans le secteur de la pêche, les changements climatiques, les effets de la pandémie sur le commerce, et d'autres sujets.

Plus de 600 parlementaires ont participé aux sessions de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce, et ont ainsi pu débattre directement avec des négociateurs et des responsables de l'OMC. Ils ont donc pu apporter une perspective parlementaire à l'OMC et exercer un meilleur contrôle sur ses négociations multilatérales.

Les efforts de l'UIP ont contribué à la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), qui est entré en vigueur en 2017. L'AFE accroît déjà l'efficacité du commerce dans le monde, en levant les obstacles aux frontières et en assurant une meilleure transparence. L'UIP a également incité les parlements à soutenir les négociations pour l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement. En novembre 2021, huit membres de l'OMC ont annoncé leur décision de se joindre aux négociations, qui doivent s'achever fin 2022.

Autre important résultat de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce : une plus grande contribution des parlementaires pour la mise en œuvre d'une législation nationale conforme aux accords de l'OMC, ainsi que pour les Examens des politiques commerciales de leur pays.

Étude de cas

Faire entendre une voix parlementaire au G20

Depuis 2018, l'UIP encourage les parlements des pays du G20 à interagir avec cet organe mondial très influent. Lors des réunions à Buenos Aires, Tokyo et Rome, l'UIP s'est associée aux parlements des présidences du G20 pour organiser le Sommet des Présidents du P20 afin de débattre de la croissance inclusive, du commerce multilatéral équitable, de la viabilité de la paix, de la démocratie, de la prospérité et du bien-être. Les Présidents du G20, rejoints par plus de 150 autres responsables, qu'il s'agisse de parlementaires, d'experts, de Ministres du commerce ou d'émissaires nationaux (Sherpas), ont également examiné les questions du Programme 2030 pour le développement durable, des migrations, de la dignité des emplois, du genre et du rétablissement de la confiance envers les institutions démocratiques. Les Déclarations conjointes faites par les Présidents du G20 ont été communiquées aux chefs d'État et de gouvernement respectifs et à la communauté parlementaire.

Devenir une organisation universelle

Membres (178)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras*, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (14)

[Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants \(AIP CEI\)](#), [Assemblée législative est-africaine](#), [Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe \(APCE\)](#), [Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire](#), [Assemblée parlementaire de la Francophonie \(APF\)](#), [Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine \(UEMOA\)](#), [Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes \(PARLATINO\)](#), [Parlement andin](#), [Parlement arabe](#), [Parlement centraméricain \(PARLACEN\)](#), [Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest \(CEDEAO\)](#), [Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale \(CEMAC\)](#), [Parlement européen](#) et [Parlement panafricain](#).

* Les droits du Honduras et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont actuellement suspendus en raison d'arriérés de trois ans ou plus (Membres non participants).

Association des Secrétaires généraux des parlements

L'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) réunit des Secrétaires généraux et d'autres hauts responsables chargés des services parlementaires. L'Association a pour mission d'étudier la législation, les procédures, les pratiques et les méthodes de travail des divers parlements, et de proposer des mesures propres à améliorer ces processus et à assurer la coopération entre les services de ces parlements. C'est un organe consultatif de l'UIP et le Président de l'ASGP rend compte annuellement des activités de l'ASGP au Comité exécutif de l'UIP. L'ASGP apporte à l'UIP sa collaboration sur les questions de sa compétence. Des études réalisées par l'UIP sur la législation et les pratiques parlementaires sont fréquemment communiquées à l'ASGP et s'enrichissent des apports de cette dernière.

L'ASGP a étroitement collaboré avec l'UIP, notamment en organisant régulièrement, lors de l'Assemblée de l'UIP, des séances conjointes UIP-ASGP. Citons seulement trois exemples de domaines de coopération :

Les Secrétaires généraux participent aux travaux du Centre pour l'innovation au parlement. Lors de chaque Assemblée, l'ASGP contribue à l'organisation des réunions des pôles parlementaires au sein du Centre ainsi qu'à celle des réunions de coordination avec les Secrétaires généraux des parlements qui accueillent des pôles. L'Association joue officiellement un rôle d'observateur au Comité de pilotage, qui propose des conseils stratégiques au Centre sur les méthodes d'accompagnement de l'innovation au parlement.

Les Secrétaires généraux contribuent également à une meilleure application des dix Principes communs en matière d'assistance aux parlements. Les membres de l'ASGP assurent régulièrement un soutien substantiel pour de nombreux projets de renforcement des capacités parlementaires lancés par l'UIP, et ils participent aux recherches de l'UIP sur les mesures politiques visant à lutter contre les violences à l'encontre des femmes au parlement.

Les Secrétaires généraux collaborent activement à la réalisation du Rapport parlementaire mondial. Leurs débats sur les principaux défis actuels auxquels les parlements sont confrontés ont influé sur le choix des thèmes du Rapport (contrôle parlementaire en 2017, mobilisation du public en 2022). Les Secrétaires généraux ont également mobilisé leur parlement afin de partager les bonnes pratiques en phase de recherche et de prendre en compte les recommandations du Rapport.

Comité exécutif de l'UIP



M. D. Pacheco (PORTUGAL)
Président de l'UIP
Fin du mandat : novembre 2023



Mme A.D. Mergane Kanouté (SÉNÉGAL)
Vice-Présidente du Comité exécutif
Vice-Présidente de l'UIP, Groupe africain
Fin du mandat : avril 2023



M. G. Chen (CHINE)
Vice-Président de l'UIP, Groupe Asie-Pacifique
Fin du mandat : octobre 2022



M. Ali Rashid Al Nuaimi (ÉMIRATS ARABES UNIS)
Vice-Président de l'UIP, Groupe arabe
Fin du mandat : avril 2025



M. A. Saidov (OUBÉKISTAN)
Vice-Président de l'UIP, Groupe Eurasie
Fin du mandat : octobre 2023



Mme C. Widegren (SUÈDE)
Vice-Présidente de l'UIP, Groupe des Douze Plus
Fin du mandat : octobre 2023



Mme B. Argimón (URUGUAY)
Vice-Présidente de l'UIP, Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
Fin du mandat : octobre 2024



M. A. Kharchi (ALGÉRIE)
Membre
Fin du mandat : octobre 2025



M. J.P. Letelier (CHILI)
Membre
Fin du mandat : octobre 2023



M. J. Echániz (ESPAGNE)
Membre
Fin du mandat : octobre 2025



Mme O. Kefalogianni (GRÈCE)
Membre
Fin du mandat : octobre 2025



Mme E. Anyakun (OUGANDA)
Membre
Fin du mandat : octobre 2023



M. R. Rabbani (PAKISTAN)
Membre
Fin du mandat : octobre 2023



M. M. Grujic (SERBIE)
Membre
Fin du mandat : octobre 2022



Mme P. Krairiksh (THAÏLANDE)
Membre
Fin du mandat : octobre 2023



M. J. F. N. Mudenda (ZIMBABWE)
Membre
Fin du mandat : octobre 2023



Mme S. Albazar (ÉGYPTE)
Membre de droit (Conseil du Forum des jeunes parlementaires)
Fin du mandat : avril 2023



Mme L. Vasylenko (UKRAÏNE)
Membre de droit (Bureau des femmes parlementaires)
Fin du mandat : avril 2023

D'où proviennent les fonds de l'UIP ?

L'action de l'UIP en faveur de la paix, de la démocratie et du développement durable est essentiellement financée par ses Membres et Membres associés. Une part croissante des recettes provient de contributions volontaires versées par des gouvernements, des agences de développement, des organismes des Nations Unies et des fondations. L'UIP a conclu avec ces bailleurs de fonds différents accords pluriannuels en vigueur pendant l'année 2021, notamment avec l'Agence suédoise de coopération au développement international, l'Union européenne, MAECD Canada, Irish Aid, et les parlements de l'Angola, de la Chine, des Émirats arabes

unis, de la Micronésie, du Qatar et de la Suisse, ainsi que le Parlement arabe. Les partenariats établis avec les organismes des Nations Unies (en particulier le PNUD, l'OMS, l'UNODA, ONU Femmes et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) s'accompagnent d'un soutien à différents programmes de niveau national. La République de Corée continue à apporter à l'UIP un soutien sous forme de détachement de chercheurs de haut niveau. L'UIP reste déterminée à attirer davantage de contributions volontaires pour atteindre les objectifs de sa Stratégie.

Budgets 2017-2021

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2016	Budget proposé pour 2017		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 016 000	10 227 000		10 227 000
Fonds de roulement	356 100	337 000		337 000
Contribution du personnel	1 018 500	1 023 000		1 023 000
Intérêts	110 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	312 800	(312 800)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 271 700		4 224 300	4 224 300
Total des recettes	15,788,300	12,015,800	3,911,500	15,927,300
DÉPENSES				
Objectifs stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 997 700	1 411 100	1 017 600	2 428 700
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	1 591 300	622 100	933 800	1 555 900
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 454 500	1 032 800	505 600	1 538 400
4. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	303 200		329 600	329 600
5. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 054 400		1 083 700	1 083 700
6. Contribuer à la paix, la prévention des conflits et la sécurité	94 000	148 300	354 000	502 300
7. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires	3 201 400	3 182 000		3 182 000
8. Comblar le déficit démocratique dans les relations internationales	837 300	893 000		893 000
Sous-total	11 533 800	7 289 300	4 224 300	11 513 600
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	838 700	854 700		854 700
Visibilité, plaidoyer et communication	967 800	1 086 900		1 086 900
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 649 400	2 668 900		2 668 900
Sous-total	4 465 900	4 620 500		4 620 500
Autres charges	105 000	106 000		106 000
Suppressions	(316 400)		(312 800)	(312 800)
Total des dépenses	15 788 300	12 015 800	3 911 500	15 927 300

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2017	Budget proposé pour 2018		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 227 000	10 467 100		10 467 100
Fonds de roulement	337 000	237 000		237 000
Contribution du personnel	1 023 000	1 048 500		1 048 500
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	296 500	(296 500)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 224 300		4 002 600	4 002 600
Total des recettes	15 927 300	12 165 100	3 706 100	15 871 200
DÉPENSES				
Objectifs stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 428 700	1 430 600	891 300	2 321 900
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme	1 555 900	532 200	1 166 800	1 699 000
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 538 400	1 039 000	430 500	1 469 500
4. Contribuer à la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	502 300	151 200	354 000	505 200
5. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires	3 182 000	3 159 400		3 159 400
6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	329 600	79 700	337 500	417 200
7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 083 700	150 200	822 500	972 700
8. Combler le déficit démocratique dans les relations internationales	893 000	923 000		923 000
Sous-total	11 513 600	7 465 300	4 002 600	11 467 900
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	854 700	867 900		867 900
Visibilité, plaidoyer et communication	1 086 900	1 026 200		1 026 200
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 668 900	2 681 700		2 681 700
Sous-total	4 620 500	4 585 800		4 585 800
Autres charges	106 000	114 000		114 000
Suppressions	(312 800)		(296 500)	(296 500)
Total des dépenses	15 927 300	12 165 100	3 706 100	15 871 200

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2018	Budget proposé pour 2019		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 467 100	10 515 200		10 515 200
Fonds de roulement	237 000	422 000		422 000
Contribution du personnel	1 048 500	1 099 700		1 099 700
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	298 700	(298 700)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 002 600		4 034 400	4 034 400
Total des recettes	15 871 200	12 451 600	3 735 700	16 187 300
DÉPENSES				
Objectifs stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 321 900	1 322 200	824 200	2 146 400
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme	1 699 000	517 900	656 400	1 174 300
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 469 500	1 035 600	508 500	1 544 100
4. Contribuer à la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	505 200	195 500	907 200	1 102 700
5. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires	3 159 400	3 437 600		3 437 600
6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	417 200	79 600	265 100	344 700
7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	972 700	151 300	851 400	1 002 700
8. Combler le déficit démocratique dans les relations internationales	923 000	927 100		927 100
Sous-total	11 467 900	7 666 800	4 012 800	11 679 600
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	867 900	912 700	21 600	934 300
Visibilité, plaidoyer et communication	1 026 200	1 097 200		1 097 200
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 681 700	2 658 900		2 658 900
Sous-total	4 585 800	4 677 200	21 600	4 700 400
Autres charges	114 000	106 000		106 000
Suppressions	(296 500)		(298 700)	(298 700)
Total des dépenses	15 871 200	12 451 600	3 735 700	16 187 300

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2019	Budget proposé pour 2020		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 515 200	10 959 200		10 959 200
Fonds de roulement (IPSAS)	232 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	190 000	222 000		222 000
Contributions du personnel	1 099 700	1 205 800		1 205 800
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	375 200	(375 200)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 034 400		5 065 000	5 065 000
Total des recettes	16 187 300	13 108 200	4 689 800	17 798 000
DÉPENSES				
Objectifs stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 146 400	1 350 100	983 000	2 333 100
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme	1 174 300	516 100	827 900	1 344 000
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 544 100	1 042 600	559 800	1 602 400
4. Contribuer à la paix à la prévention des conflits et à la sécurité	1 102 700	198 700	1 246 400	1 445 100
5. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires	3 437 600	3 849 700		3 849 700
6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	344 700	84 500	267 100	351 600
7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 002 700	156 100	1 159 200	1 315 300
8. Comblar le déficit démocratique dans les relations internationales	927 100	955 300		955 300
Sous-total	11 679 600	8 153 100	5 043 400	13 196 500
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	934 300	1 006 500	21 600	1 028 100
Visibilité, plaidoyer et communication	1 097 200	1 052 000		1 052 000
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 658 900	2 779 000		2 779 000
Sous-total	4 700 400	4 847 500	21 600	4 869 100
Autres charges	106 000	107 600		107 600
Suppressions	(298 700)		(375 200)	(375 200)
Total des dépenses	16 187 300	13 108 200	4 689 800	17 798 000

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

	Budget approuvé pour 2020	Budget proposé pour 2021		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 959 200	10 920 800		10 920 800
Fonds de roulement (IPSAS)	230 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	222 000	392 000		392 000
Contributions du personnel	1 205 800	1 085 500		1 085 500
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	372 900	(372 900)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	5 065 000		5 037 200	5 037 200
Total des recettes	17 798 000	13 117 200	4 664 300	17 781 500
DÉPENSES				
Objectifs stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 333 100	1 419 800	1 148 600	2 568 400
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme	1 344 000	525 500	890 300	1 415 800
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 602 400	1 034 900	566 100	1 601 000
4. Contribuer à la paix à la prévention des conflits et à la sécurité	1 445 100	199 300	1 030 800	1 230 100
5. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires	3 849 700	3 733 900		3 733 900
6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	351 600	85 600	387 900	473 500
7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 315 300	194 700	991 900	1 186 600
8. Combler le déficit démocratique dans les relations internationales	955 300	923 500		923 500
Sous-total	13 196 500	8 117 200	5 015 600	13 132 800
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	1 028 100	1 030 400	21 600	1 052 000
Visibilité, plaidoyer et communication	1 052 000	1 056 400		1 056 400
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 779 000	2 795 600		2 795 600
Sous-total	4 869 100	4 892 400	21 600	4 914 000
Autres charges	107 600	107 600		107 600
Suppressions	(375 200)		(372 900)	(372 900)
Total des dépenses	17 798 000	13 117 200	4 664 300	17 781 500

Publications de 2021

Bulletins thématiques

- [Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique](#)
- [Parlementaires et couverture sanitaire universelle : une victoire en vue](#)

Guides

- [Élaboration de lois sensibles au genre](#)
- [Guide sur la nutrition et les systèmes alimentaires](#)
- [Lois sur la nationalité : les bonnes pratiques pour prévenir et réduire les cas d'apatridie](#) (également disponible en arabe, arménien, indonésien, malais, polonaise, russe et ouzbek)
- [Guide sur la protection internationale des réfugiés et la mise en place de systèmes d'asile nationaux](#) (également disponible en ouzbek)
- [Les droits de l'homme](#) (également disponible en coréen)
- [Droit international humanitaire](#) (également disponible en chinois et serbe)

Outils

- [La réduction des risques de catastrophe comme outil pour atteindre les Objectifs de développement durable](#)
- [Les ODD à l'usage des parlements – outil d'auto-évaluation](#) (également disponible en albanais)

Rapports

- [Le treizième Sommet des présidentes de parlement Rapport](#)
- [Cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement Rapport](#)
- [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux](#)
- [Les femmes au parlement: 2020](#)
- [Rapport Mondial 2020 sur l'e-Parlement](#)
- [Rapport d'impact 2020](#)
- [Pour un après-COVID-19 respectueux de l'environnement : note d'orientation à l'intention des parlementaires](#) (également disponible en espagnol, hongrois et russe)

Publications de référence

- [Guide des réseaux sociaux à l'intention des parlements et des parlementaires](#)
- [Étude comparative sur l'administration parlementaire](#) (également disponible en espagnol)

Lignes directrices

- [Lignes directrices pour la budgétisation par le parlement des ODD](#)
- [Lignes directrices pour renforcer la participation et la contribution des parlements à une coopération efficace pour le développement](#)
- [Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements](#) (également disponible en turc, coréen et arabe)

Infographies

- [Violations des droits de l'homme des parlementaires – 2021](#)
- [Représentation des jeunes dans les parlements](#)
- [Les femmes en politique: 2021](#)

Collections de l'UIP

L'UIP a sept collections essentiellement destinées aux parlementaires et aux décideurs politiques. Toutes les publications sont disponibles [ici](#).

Les **bulletins thématiques** sont conçus pour sensibiliser à une question particulière. Ils établissent un état des lieux à l'aide de statistiques, de tableaux, de graphiques, de faits et de chiffres.

Les parlementaires ayant pour fonction de préparer des lois et des politiques, les **guides** à leur usage sont conçus pour leur donner une connaissance approfondie d'un sujet. Ils contiennent des informations de base, des conseils de mise en œuvre et des exemples d'autres pays, définissent les concepts clés et exposent les bonnes pratiques.

Les **outils** permettent aux parlements d'évaluer ce qu'ils ont, ce qui leur manque et les mesures à prendre dans un domaine donné.

Les **rapports** traitent généralement en détail d'un sujet stratégique et exposent les progrès et les reculs enregistrés. Ils fournissent des données nouvelles et paraissent une fois par an ou de manière périodique.

Les **publications de référence** sont destinées à guider l'aide au développement des parlements.

Les **lignes directrices** reportent l'attention de l'analyse vers les solutions. Elles aident les parlements et leur offrent les outils nécessaires pour mettre de l'ordre dans leurs propres institutions.

Les **infographies** se présentent généralement sous forme de cartes et visent à mettre en lumière et à illustrer un thème particulier.

Copyright © Union interparlementaire, 2022

La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.

ISSN 2410-6763

Original : Anglais
Traduction : Christian Jasinski
Maquette et mise en pages : Philippe Boisson
Imprimé en France par Courand et Associés



Union Interparlementaire

Pour la démocratie, Pour tous.

T +41 22 919 41 50

F +41 22 919 41 60

E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse

Suivez-nous sur [ipu.org](https://www.ipu.org) et

